

DICTIONNAIRE
DE
SPIRITUALITÉ

ASCÉTIQUE ET MYSTIQUE

DOCTRINE ET HISTOIRE

FONDÉ PAR M. VILLER, F. CAVALLERA, J. DE GUIBERT, S. J.

CONTINUÉ PAR ANDRÉ RAYEZ

ET CHARLES BAUMGARTNER, S. J.

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE CHANTILLY

ASSISTÉS DE M. OLPHE — GALLIARD, S. J.

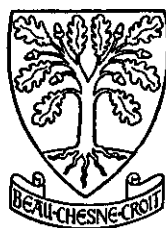
AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE

DE COLLABORATEURS

TOME IV

PREMIÈRE PARTIE

Eadmer - Escobar



BEAUCHESNE
PARIS

1960

359-364; *Sermon pour le 2^e dim. après l'Épiphanie*, t. 8, p. 396-411.

P. Guéranger, *L'année liturgique*, t. 3 (Noël, t. 2), Le Mans-Paris, 1847, p. 133-275. — C. Marmion, *Le Christ dans ses mystères*, ch. 7 et 10, Maredsous, 1919. — I. Schuster, *Liber sacramentorum : note storica e liturgiche sul Messale Romano*, 9 vol., Turin, 1919-1929; trad. franç. *Liber sacramentorum. Notes historiques et liturgiques sur le Missel romain*, t. 2, Bruxelles, 1929, p. 223-236. — Aem. Loehr, *Das Herrenjahr. Mystrium Christi im Jahreskreis der Kirche*, 5^e éd., Ratisbonne, 1951; trad. d'après la 4^e éd. : *L'année du Seigneur*, t. 1, Bruges, 1946, p. 135-159.

3. **Textes liturgiques.** — *Breviarium gothicum*, PL 86⁷ 170-185. — *Oracional visigotico*, éd. D. J. Vives, coll. Monumenta Hispaniae sacra, Barcelone, 1946, *Orationes in die apparitionis Domini*, p. 129-140. — E. Mercenier et F. Paris, *La prière des Églises de rite byzantin*, t. 2, 1^o p., 2^e éd., Amay-Chevotogne, 1953, p. 238-310. — A. J. MacLean, *The East Syrian or Nestorian Rite: The Evening, Night and Morning Services with the Propria of the Liturgy, as said on the Epiphany, from the Giza of the Library of the Propaganda Fide in Rome* dans F. C. Conybeare, *Rituale Armenorum*, Oxford, 1905, p. 298-388. — *Liber mozarabicum sacramentorum*, c. 86-91, éd. M. Férotin, Paris, 1912. — *Missale gothicum*, éd. H. Bannister, Londres, 1917, p. 20-29. — *Missel de Bobbio*, PL 72, 470-472.

4. **Travaux.** — L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1889; 5^e éd., Paris, 1925, p. 271-281. — H. Leclercq, art. *Baptême de Jésus*, DACL, t. 2, 1910, col. 346-380; *Cana*, col. 1802-1819; *Épiphanie*, t. 5, 1922, col. 197-201 (consulter la bibliographie). — O. Casel, *Die Epiphanie im Lichte der Religionsgeschichte*, dans *Benediktinische Monatsschrift*, t. 4, 1922, p. 30-201. — F. Pfister, *Epiphanie*, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, suppl. t. 4, 1924, col. 277-323. — P. Hendrix, *La fête de l'Épiphanie*, dans *Congrès d'histoire du christianisme (Jubilé d'Alfred Loisy)*, t. 2, Paris-Amsterdam, 1928, p. 215-228. — B. Botte, *Les origines de la Noël et de l'Épiphanie*, Louvain, 1932. — J. Leclercq, *L'Épiphanie fête du sacre*, VS, t. 74, 1946, p. 6-17; *Aux origines du cycle de Noël*, dans *Ephemerides liturgicae*, t. 60, 1946, p. 7-26. — O. Cullmann, *Weihnachten in der alten Kirche*, Bâle, 1947; trad. *Noël dans l'Église ancienne*, coll. Cahiers théologiques de l'actualité protestante 25, Neuchâtel, 1949; *Les sacrements dans l'évangile johannique*, Paris, 1951, p. 29-40. — E. Flicoteaux, *Fêtes de gloire : Avent, Noël, Épiphanie*, Paris, 1951. — C. Mohrmann, *Epiphania*, dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. 37, 1953, p. 644-670. — H. Rahner, *Mythes grecs et mystère chrétien*, Paris, 1954, p. 150-161. — E. Pax, *Ἐπιφάνεια. Ein religionsgeschichtlicher Beitrag zur biblischen Theologie*, Munich, 1955. — J. Lécuyer, *La fête du baptême du Christ*, VS, t. 94, 1956, p. 31-44. — B. Rigaux, *Épître aux Thessaloniens*, coll. Études bibliques, Paris, 1956, p. 196-204 : *ναρωστα, ἐπιφάνεια*. — M.-E. Boismard, *Du baptême à Cana*, coll. Lectio divina 18, Paris, 1956. — J. Lemarié, *La manifestation du Seigneur. La liturgie de Noël et de l'Épiphanie*, coll. Lex orandi 23, Paris, 1957, p. 233-424. — J. Daniélou, *Théologie du judéo-christianisme. Histoire des doctrines chrétiennes avant Nicée*, Tournai-Paris, 1958, p. 237-255. — J. Gaillard, art. EAU, DS, t. 4, col. 8-29.

Joseph LEMARIÉ.

ÉPISCOPAT. — Il ne saurait être douteux qu'on puisse parler d'une spiritualité propre de l'épiscopat, puisqu'il s'agit d'un état particulier de vie dans l'Église. On tâchera d'inventorier les sources d'une telle spiritualité avant d'en présenter synthétiquement les grandes lignes. — 1. *Nouveau Testament.* — 2. *Tradition patristique.* — 3. *Moyen âge et période moderne.* — 4. *Conclusion : spiritualité épiscopale.*

1. NOUVEAU TESTAMENT

1^o **Enseignement de saint Paul.** — C'est essentiellement aux épîtres pastorales qu'il faut avoir recours : nous y trouvons mentionnés à plusieurs reprises *épiscopos* et *presbytres* avec des recommandations spéciales à leur état. Il est pratiquement impossible de distinguer dans les épîtres pastorales deux degrés distincts du sacerdoce, mais la tradition catholique a toujours vu dans Timothée et Tite d'authentiques évêques; cette indication suffit pour notre but. A ces deux correspondants Paul dessine les grandes lignes d'une spiritualité spéciale découlant de leur charge, spiritualité qui se présente comme une exigence découlant d'un *charisme* reçu par une imposition des mains :

« Ne néglige pas le don spirituel qui est en toi, qui t'a été conféré par une intervention prophétique accompagnée de l'imposition des mains du collége des presbytres. Prends cela à cœur. Sois-y tout entier, afin que tes progrès soient manifestes à tous » (1 *Tim.* 4, 14; cf 1, 18). « Je t'invite à raviver le don que Dieu a déposé en toi par l'imposition de mes mains » (2 *Tim.* 1, 6). Le charisme reçu impose des devoirs, il ne doit pas être négligé, mais être constamment ravivé par l'effort de l'évêque vers un authentique progrès dans la « grâce du Christ Jésus » (2, 1).

De cette spiritualité saint Paul a tracé les lignes essentielles :

1) *L'évêque chef de la maison de Dieu.* — Au centre de la spiritualité épiscopale, il y a l'Église, qui est une maison de Dieu (1 *Tim.* 3, 15) : c'est pour qu'il sache comment s'y comporter que Paul écrit ses conseils à Timothée, car celui-ci est dans l'Église comme un Père à la tête de sa maison (3, 4-5), ou comme un *intendant* de Dieu (Tite 1, 7; cf 1 *Cor.* 4, 1). Or, ainsi que l'a montré C. Spicq (*L'origine évangélique des vertus épiscopales selon saint Paul*, dans *Revue biblique*, t. 53, 1946, p. 36-46), il semble bien que cette conception du rôle de l'évêque, sur le modèle de l'*intendant fidèle et avisé* de Luc 12, 42-48, soit fondamentale dans la pensée de saint Paul, lorsqu'il énumère les vertus requises du candidat à l'épiscopat, surtout dans les deux passages parallèles : 1 *Tim.* 3, 2-7; Tite 1, 6-9. Comme l'intendant chargé de distribuer la nourriture à toute la maison, l'évêque *prendra soin* de l'Église de Dieu; à l'encontre du mauvais serviteur qui s'enivre et bat serviteurs et servantes, il ne sera ni buveur, ni brutal, ni porté à la colère, mais *conciliant*, hospitalier; puisqu'il n'est qu'un *intendant de Dieu*, il ne cherchera pas son intérêt, mais sera désintéressé, détaché de l'argent, conscient que les biens qu'il dispense ne lui appartiennent pas et qu'il n'a pas à s'en glorifier (*μὴ αὐθάδης*, Tite 1, 7). En bref, selon le mot de Paul aux presbytres d'Éphèse (*Actes* 20, 28), les évêques doivent être les *pasteurs* de l'Église qui leur a été confiée par le Saint-Esprit.

2) *Le docteur.* — Plus que tout autre, le devoir d'enseigner est mis au premier plan dans les obligations de Timothée et de Tite; on doit même remarquer que c'est surtout sur l'intégrité et la conservation de la doctrine que l'Apôtre insiste (1 *Tim.* 1, 3 svv et *passim*); cela s'explique par la présence des hérétiques dans l'Église, mais c'est une exigence essentielle de l'épiscopat : l'évêque doit garder intégralement le dépôt reçu (1 *Tim.* 6, 20; 2 *Tim.* 1, 13-14; 3, 14); il sera un « fidèle dispensateur de la parole de vérité » (2 *Tim.* 2, 15), évitant ce que Paul nomme les « bavardages impies » (1 *Tim.* 6, 20), pour demeurer parfaitement fidèle à l'enseignement de la tradition et de l'Écriture :

« Pour toi, tiens-toi à ce que tu as appris et dont tu as acquis la certitude. Tu sais de quels maîtres tu le tiens; et c'est depuis ton plus jeune âge que tu connais les saintes Lettres. Elles sont à même de te procurer la sagesse qui conduit au salut par la foi dans le Christ Jésus. Toute Écriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, réformer, dresser, former à la justice : ainsi, l'homme de Dieu se trouve-t-il accompli, équipé pour toute œuvre bonne » (2 Tim. 3, 14-17).

L'objet de cet enseignement peut s'exprimer d'un mot : c'est le *mystère de la foi* ou le *mystère de la piété* (1 Tim. 3, 9 et 16), c'est-à-dire le plan universel de salut conçu de toute éternité par la Sagesse divine et qui se résume dans le Christ (cf D. Deden, *Le « Mystère » paulinien*, dans *Ephemerides theologicae iovanien-ses*, t. 13, 1936, p. 405-442) : comme les apôtres, les évêques ne sont que les « intendants des mystères de Dieu » (1 Cor. 4, 1). On entrevoit dès lors que leur prédication ne saurait se limiter aux horizons étroits de leur troupeau : au sein même de la communauté dont ils sont les chefs, ils entretiendront le souci du salut de tous; cette préoccupation catholique et missionnaire est mise par l'Apôtre au premier rang des devoirs de l'évêque :

« Je recommande donc, avant tout, qu'on fasse des demandes, des prières, des supplications, des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et tous les dépositaires de l'autorité, afin que nous puissions mener une vie calme et paisible en toute piété et dignité. Voilà ce qui est bon et agréable aux yeux de Dieu notre Sauveur qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité » (1 Tim. 2, 1-4).

3) *La piété*. — On remarquera combien souvent la fonction d'enseignement de l'évêque est mise en relation avec la piété, *εὐσέβεια* : ce qu'il doit prêcher, comme l'Apôtre, c'est « une doctrine conforme à la piété » (1 Tim. 6, 3), la « vérité ordonnée à la piété » (Tite 1, 1), le « mystère de la piété » (1 Tim. 3, 16). On comprend ainsi que saint Paul insiste tant sur la piété de son disciple : non seulement il énumère cette vertu parmi toutes les autres qui sont nécessaires à l'homme de Dieu : justice, piété, foi, charité, patience, douceur (1 Tim. 6, 11; cf Tite 2, 12-13); mais elle fait l'objet d'une recommandation toute particulière : « Exerce-toi à la piété. Les exercices corporels, eux, ne servent pas à grand'chose : la piété au contraire est utile à tout, car elle a les promesses de la vie, de la vie présente comme de la vie future. Elle est sûre cette parole, et absolument digne de foi » (1 Tim. 4, 7-9). Texte remarquable, car il contient en germe tout ce que la tradition de l'Église enseignera sur les *exercices de piété* des évêques et des prêtres : comme le pugilat (1 Cor. 9, 26), la lutte (Éph. 6, 12) ou la course (1 Cor. 9, 24; Gal. 5, 7; Phil. 3, 12-14) requièrent de ceux qui s'y adonnent un entraînement proportionné, ainsi en est-il de la piété. D'ailleurs c'est fréquemment que Paul compare la vie de l'évêque à un combat (1 Tim. 1, 18; 6, 12; 2 Tim. 2, 3 svv) : pour en sortir vainqueur, il faut accepter de peiner et de s'exercer à la lutte. Voir F. Tillmann, *Ueber « Frömmigkeit » in den Pastoralbriefen des Apostels Paulus*, dans *Pastor Bonus*, t. 53, 1942, p. 129-136, 161-165.

4) *Les souffrances de l'évêque*. — La vie de l'évêque, comme celle de l'Apôtre, comporte donc une grande part de souffrances, ainsi que Paul en avertit Timothée :

« Ne rougis pas du témoignage à rendre à Notre-Seigneur, ni de moi son prisonnier, mais souffre plutôt avec moi pour

l'Évangile, soutenu par la force de Dieu (2 Tim. 1, 8)... Prends ta part de souffrances en bon soldat du Christ Jésus... Souviens-toi de Jésus-Christ, ressuscité d'entre les morts, issu de la race de David, selon mon Évangile. Pour lui je souffre jusqu'à porter des chaînes comme un malfaiteur. Mais la parole de Dieu n'est pas enchaînée. C'est pourquoi j'endure tout pour les élus, afin qu'eux aussi obtiennent le salut qui est dans le Christ Jésus, avec la gloire éternelle » (2, 3 et 8-10).

Ces derniers mots, en affirmant la fécondité des souffrances de l'Apôtre pour les hommes qu'il veut sauver, indiquent aussi à l'évêque le sens de ses épreuves et de ses souffrances avec le Christ : « Si nous sommes morts avec lui, avec lui nous vivrons » (11); le modèle demeure le Seigneur et sa passion rédemptrice; c'est lui « qui a détruit la mort » (1, 10) et qui donne à l'évêque la confiance inébranlable dont il a besoin : « C'est à cause de cela que je connais cette nouvelle épreuve, mais je n'en rougis pas, car je sais en qui j'ai mis ma confiance » (12).

5) *Patience, mansuétude, bienveillance, hospitalité*. — On remarquera l'accent mis par les épîtres pastorales sur les vertus de patience (*ὑπομονή* : 1 Tim. 6, 11; Tite 2, 2; 2 Tim. 3, 10), de mansuétude (*πραΰτης* : 2 Tim. 2, 25; Tite 3, 2; *πραΰποθία* : 1 Tim. 6, 11), de bienveillance (*ἐπιεικής* : 1 Tim. 3, 3; Tite 3, 2), d'hospitalité (*φιλόξενος* : 1 Tim. 3, 2; Tite 1, 8); vertus qui conviennent sans doute à tout chrétien, mais s'imposent doublement à celui qui a la charge de la maison de Dieu; on sait combien saint Paul met en lumière la bonté, la patience, la miséricorde de Dieu (Rom. 2, 4; Éph. 2, 7; Tite 3, 4, etc), et l'épître aux Hébreux place au premier rang des qualités d'un grand prêtre la compassion ou la condescendance (4, 14; 5, 2).

Depuis la découverte des manuscrits du désert de Juda, on a souvent rapproché des conseils de Paul à Tite et à Timothée les prescriptions faites par le *Document de Damas* au surveillant (*mehhaqqer*, qui peut être traduit par *épiscophe*) essénien : « Voici la règle pour le Surveillant du camp : qu'il apprenne aux Grands les œuvres de Dieu; qu'il les instruisse dans les merveilles de Sa puissance; qu'il leur raconte les événements de jadis dans leurs détails. Qu'il les aime comme un père ses fils et qu'il porte toute leur détresse comme fait un pasteur pour son troupeau; il déliera tous les nœuds de leurs liens de façon qu'il n'y ait pas d'opprimé et d'écrasé dans sa congrégation » (xiii, 7-10; tr. G. Vermès, *Les manuscrits du désert de Juda*, Tournai, 1953, p. 180). Il n'est pas impossible que saint Paul, le converti de Damas, ait emprunté aux esséniens quelques traits de sa description de l'évêque; toutefois l'atmosphère est autre, car le modèle de toutes les vertus épiscopales est le Christ, depuis « le jour où apparemment la bonté de Dieu notre Sauveur et son amour pour les hommes » (Tite 3, 4).

6) Il faut mentionner une dernière recommandation de Paul aux évêques : ils doivent être les *modèles* de leurs chrétiens (1 Tim. 4, 12; Tite 2, 7). Il est remarquable que cette prescription soit liée, dans la pensée de l'Apôtre, à la nécessité de jouir de l'estime générale pour la fécondité du ministère pastoral : « Que personne ne méprise ton jeune âge » (1 Tim. 4, 12). « Que personne ne te méprise » (Tite 2, 15). Ce n'est pas seulement par la parole que l'évêque enseigne, c'est par toute sa vie : « Que tes progrès soient manifestes à tous. Veille sur ta personne et sur ton enseignement; persévère en ces dispositions. Agissant ainsi, tu te sauveras, toi et ceux qui t'écoutent » (1 Tim. 4, 15-16).

J.-M. Ginoulhiac, *Les Épîtres Pastorales ou réflexions dogmatiques et morales sur les Épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite*, Paris, 1866. — A.-F. Maunoury, *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul*, t. 3, Paris, 1882. — H. Molitor, *Die*

Pastoralbriefe, coll. Herders Bibel-Kommentar, Fribourg-en-Brigau, 1937. — A. Charue, *Les directives pastorales de saint Paul à Timothée et à Tite*, dans *Collationes namurcenses*, t. 34, 1940, p. 1-12. — C. Spicq, *L'origine évangélique des vertus épiscopales selon saint Paul*, dans *Revue biblique*, t. 53, 1946, p. 36-46; *Les Épîtres pastorales*, coll. Études bibliques, Paris, 1947; *Spiritualité sacerdotale d'après saint Paul*, coll. Lectio divina 4, Paris, 1949. — J. Colson, *Les fonctions ecclésiastiques aux deux premiers siècles*, Paris, 1956, p. 156-162.

2° Autres écrits du nouveau Testament. —

En dehors des épîtres de saint Paul et d'Actes 20, 28 (qui rapporte un discours du même apôtre), le mot d'épiscopat ne revient qu'une seule fois dans le nouveau Testament, en 1 Pierre 2, 25, où il est appliqué au Christ. Plusieurs passages cependant méritent d'être considérés, car ils contiennent un enseignement valable pour tous ceux qui détiennent une autorité dans l'Église.

Dans la première épître de saint Pierre la double appellation de *pasteur* et d'*évêque* pour désigner le Christ est déjà très significative : non seulement ces fonctions de pasteur et d'évêque sont rapprochées (déjà en Actes 20, 28), mais leur attribution au Christ oriente toute spiritualité épiscopale vers une imitation du bon Pasteur (cf Jean 10); comme le dit la même épître, c'est le Christ qui est le « chef des pasteurs » (5, 4; cf Hébr. 13, 20) et récompensera ceux qui auront été fidèles à ses directives pastorales et à son exemple. Le contexte donne de précieux conseils aux *anciens*; il faut entendre par là tous les détenteurs d'une autorité dans l'Église, et en tout premier lieu les évêques :

« Les anciens qui sont parmi nous, je les exhorte, moi, ancien comme eux, témoin des souffrances du Christ, et qui dois participer à la gloire qui va être révélée. Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, le surveillant, ἐπισκοποῦντες, non par contrainte, mais de bon gré, selon Dieu; non pour un gain sordide, mais avec l'élan du cœur; non pas en faisant les seigneurs à l'égard de ceux qui vous sont échus en partage, mais en devenant les modèles du troupeau » (1 Pierre 5, 1-3).

En plus du devoir de l'exemple, déjà affirmé par saint Paul, nous avons là une véritable esquisse d'une théologie de l'autorité dans l'Église : on ne peut s'empêcher de penser aux prescriptions du Seigneur au cours de la dernière cène : « Les rois des païens leur commandent et ceux qui exercent l'autorité sur eux se font appeler bienfaiteurs. Pour vous, il n'en va pas ainsi; au contraire, que le plus grand parmi vous se comporte comme le plus jeune, et celui qui commande comme celui qui sert » (Luc 22, 24-26; cf art. DIACONAT, DS, t. 3, col. 810-811). L'évêque, comme tous ceux qui détiennent quelque autorité dans l'Église, doit se rappeler qu'il n'est qu'un intendant, οἰκονόμος, un serviteur : « Pratiquez l'hospitalité les uns envers les autres, sans murmurer. Chacun selon la grâce reçue, mettez-vous au service les uns des autres, comme de bons *intendants* d'une multiple grâce de Dieu » (1 Pierre 4, 9-10).

On peut, sans doute, voir dans la troisième épître de saint Jean, l'application de ces principes à une église particulière. L'apôtre y fait de graves reproches à Diotrèphès, qui semble être le chef de l'église locale et ne reçoit pas les prédicateurs itinérants : ce manque au devoir de l'hospitalité est sévèrement condamné. Jean ne se contente pas de cette condamnation; il rappelle que l'église locale (donc en premier lieu son chef) ne doit pas limiter son horizon à ses intérêts locaux et doit aider de son mieux l'apostolat des mis-

sionnaires itinérants : « Tu feras une bonne action en pourvoyant à leur voyage d'une manière digne de Dieu. C'est pour le Nom qu'ils se sont mis en route, sans rien recevoir des païens. Nous devons accueillir de tels hommes, afin de collaborer à leurs travaux pour la vérité » (v. 6-8). Soulignons enfin le reproche fait à Diotrèphès d'être φιλοπρωτεύων : c'est un chef qui aime à montrer son autorité, au lieu de se considérer comme le serviteur du troupeau (v. 9).

J. Chaîne, *Les Épîtres catholiques*, coll. Études bibliques, Paris, 1939, p. 256-257. — G. Thils, *L'enseignement de saint Pierre*, Paris, 1943, p. 114-122. — R. Schnackenburg, *Der Streit zwischen dem Verfasser von 3 Joh. und Diotrephes, und seine verfassungsgeschichtliche Bedeutung*, dans *Münchener theologische Zeitschrift*, t. 4, 1953, p. 18-26. — J. Colson, *Les fonctions ecclésiastiques...*, p. 138-140.

2. TRADITION PATRISTIQUE

Réunir tout ce que la tradition patristique a enseigné sur l'épiscopat serait sortir des perspectives de cet article qui voudrait se limiter à la *spiritualité* de l'ordre épiscopal. Bornons-nous à quelques textes.

1° **Les Pères apostoliques.** — On pourrait glaner dans la 1^{re} épître de saint Clément de Rome, † vers 101, des indications pour une spiritualité épiscopale; les chapitres 40 à 44 mettent en lumière le caractère sacerdotal de l'évêque et les chapitres suivants son rôle de centre de l'unité. Mais c'est surtout aux *Lettres* de saint Ignace d'Antioche, † vers 110, qu'il convient de s'arrêter. Ignace, passionné d'unité, voit dans l'évêque celui qui la représente et la garantit : il représente, en fait, l'Évêque invisible (*aux Magnésiens* 3, 1-2), et il est au milieu du collège des presbytres comme Jésus-Christ ou Dieu le Père lui-même (*Magn.* 6, 1; *aux Tralliens* 2, 1-2; 3, 1). Il est remarquable que, pour Ignace, l'évêque rend sensible cette unité, qui est avant tout spirituelle : l'union doit être à la fois « charnelle et spirituelle » (*Magn.* 13, 2); c'est l'évêque, « charnel et spirituel » (à Polycarpe 2, 2) qui en est le centre et le garant. La lettre à Polycarpe est un véritable petit traité de spiritualité épiscopale; « sollicitude de chair et d'esprit », souci de « l'union au-dessus de laquelle il n'y a rien de meilleur » (1, 2), patience envers tous, prière pour acquérir la sagesse, imitation de la condescendance de Dieu envers tous (1, 3 svv), fermeté contre les hérétiques (3, 1-2), tels sont les grands traits qui se dégagent des conseils donnés à Polycarpe. Les *Lettres* d'Ignace pourraient donner l'impression que l'évêque doit limiter son horizon à l'église locale dont il est le chef; impression fautive, comme le montre l'exemple d'Ignace écrivant à d'autres églises et à un évêque. De plus, presque toutes les lettres se terminent par une invitation à la prière pour l'Église de Syrie, à peu près dans les mêmes termes que celle qui termine la lettre aux Romains : « Souvenez-vous dans votre prière de l'Église de Syrie, qui, en ma place, a Dieu pour pasteur. Seul Jésus-Christ sera son évêque, et votre charité » (*aux Romains* 9, 1). Nous savons enfin que les églises se prêtaient une aide réciproque dans les périodes d'épreuves (*aux Philadelpiens* 10, 1-2; *aux Smyrniotes* 11, 2-3; *aux Romains* 9, 3; éd. et trad. P.-Th. Camelot, coll. Sources chrétiennes, 2^e éd., Paris, 1951; cf DS, art. ÉGLISE, t. 4, col. 402-405).

Dans le *Pasteur d'Hermas*, il est question des « évêques », mais ce terme paraît être synonyme de « presbytres » (*Similitudes* IX, 27, 2; *Visions* II, 4, 2; III, 9, 7). Leur rôle liturgique est affirmé (*Sim.* IX, 31, 4). Sans qu'on puisse bien distinguer

« il y a parmi eux un évêque au sens actuel du mot, il semble qu'on puisse considérer comme adressées à tous les membres de la hiérarchie les recommandations de l'auteur : ils doivent être avant tout hospitaliers, accueillant joyeusement sous leur toit les serviteurs de Dieu, protecteurs des indigents et des pauvres, et ils doivent mener une vie sainte (27, 1-2); ils auront à rendre compte de leur gestion au « Maître du troupeau » (31, 4-6; éd. et trad. A. Lelong, coll. Hemmer-Lejay, Paris, 1912).

2° Au 2^e siècle : saint Irénée † vers 202. — Au cours du 2^e siècle les relations entre évêques sont fréquentes : *Denys de Corinthe* (DS, t. 3, col. 449-450) écrit à de nombreuses communautés chrétiennes et en reçoit des réponses (Eusèbe, *Histoire ecclésiastique* IV, 23, 1-3; PL 20, 384-389; éd. et trad. G. Bardy, coll. Sources chrétiennes, t. 1, Paris, 1952, p. 202-206); lors de la controverse pascalle, vers la fin du siècle, beaucoup d'évêques écrivent au pape Victor pour le supplier d'avoir « souci de la paix, de l'union avec le prochain, de la charité ». Irénée de Lyon « s'entretenait par lettres non seulement avec Victor, mais encore avec un très grand nombre de différents chefs d'églises » (v, 24, 10 et 18; PL 20, 497b et 508ab; Bardy, t. 2, 1955, p. 69 et 71).

En dehors de ce témoignage d'intérêt pour l'Église universelle, au delà des frontières d'un diocèse particulier, les œuvres d'Irénée contiennent quantité d'éléments importants pour une spiritualité de l'épiscopat. Chez lui, nous trouvons explicitement formulé pour la première fois l'enseignement déjà implicitement contenu dans les épîtres pastorales et dans la *Lettre* de saint Clément de Rome : les évêques sont les « successeurs des apôtres » (*Adversus haereses* IV, 26, 2, PG 7, 1053c); il ne faut pas entendre cette succession d'une continuité purement matérielle qui permettrait d'établir des listes d'évêques se succédant sur un même siège depuis les apôtres; cela, sans doute, n'est pas sans importance, et Irénée dresse comme exemple la liste des évêques de Rome (III, 3, 2-4, 848-855; éd. et trad. F. Sagnard, coll. Sources chrétiennes, Paris, 1952, p. 102-115). Mais la succession comporte un autre élément essentiel : la transmission aux évêques d'un « charisme certain de vérité », qui découle de la grâce de la « connaissance parfaite » reçue par les apôtres au jour de la Pentecôte (IV, 26, 2, PG 7, 1053c; III, 1, 1, 844b, Sagnard, p. 94-95) : don de l'Esprit Saint, de ce même Esprit qui est descendu sur Jésus au début de sa vie publique et qui donne aux évêques de continuer la même mission que le Christ a confiée aux apôtres (J. Lécuyer, *Mystère de la Pentecôte et apostolicité de la mission de l'Église*, dans *Études sur le sacrement de l'ordre*, coll. Lex orandi 22, Paris, 1957, p. 168-170). Garants de l'orthodoxie, les évêques sont aussi les chefs du peuple chrétien, à tel point que certains d'entre eux peuvent avoir la tentation de s'enorgueillir de leur dignité : « Contumeliosi agunt reliquos et principales concessionis tumore elati sunt »; à ceux-ci Irénée rappelle les sévères reproches de Daniel aux deux vieillards qui abusaient de leur autorité (*Dan.* 13, 52-53) et la condamnation du mauvais serviteur de la parabole (*Mt.* 24, 48-51); en revanche, il présente aux évêques les magnifiques exemples de Moïse, de Samuel et de saint Paul; en suivant les traces de ces derniers, ils seront les « fidèles intendants du Christ » (IV, 26, 3-5, 1054-1056).

D. van den Eynde, *Les normes de l'enseignement chrétien dans la littérature patristique des trois premiers siècles*, Paris,

1933, p. 170-180. — G. Bardy, *La théologie de l'Église de saint Clément de Rome à saint Irénée*, coll. Unam Sanctam 13, Paris, 1945, p. 204-210. — J. Colson, *Les fonctions ecclésiastiques...* (S. Ignace d'Antioche; S. Irénée), p. 275-682. — DS, art. ÉGLISE, t. 4, col. 405-407.

3° Hippolyte de Rome † 235. — Ce qui donne au témoignage d'Hippolyte une très grande importance, c'est qu'il est l'auteur de la *Tradition apostolique*, qui nous a conservé le premier rituel de consécration épiscopale, rituel dont presque toutes les liturgies orientales s'inspirent jusqu'à nos jours. En outre, d'autres éléments sont épars dans l'œuvre d'Hippolyte.

1) Tous les rois et prêtres de l'ancien Testament étaient les figures prophétiques du roi et prêtre parfait qui est le Christ (*Commentaire sur Daniel* IV, 30; éd. N. Bonwetsch, GCS 1, 1897, p. 226; éd. et trad. M. Lefèvre, coll. Sources chrétiennes, Paris, 1947, p. 324-327); cette double dignité de chef et de grand prêtre se retrouve maintenant dans l'évêque : la prière de consécration demande à Dieu de lui conférer « la force de l'esprit de souveraineté » que le Christ a reçu et communiqué à ses apôtres; cet esprit ou *pneuma* est aussi « l'esprit du souverain sacerdoce » : il faut y voir une grâce spéciale de l'Esprit Saint habitant l'évêque à son double rôle de chef et de grand prêtre (*La tradition apostolique* 3, éd. et trad. B. Botte, coll. Sources chrétiennes, Paris, 1946, p. 27-28).

2) « Successeurs des apôtres, participant à la même grâce du souverain sacerdoce et du magistère » (*Elenchos* I, prologue, éd. P. Wendland, GCS 3, 1916, p. 3), les évêques doivent accomplir tous les devoirs qui correspondent à cette grâce et à cette charge : paître le troupeau de Dieu, exercer sans reproche le souverain sacerdoce en servant Dieu nuit et jour, et en offrant les dons de l'Église; remettre les péchés; distribuer les ordres des clercs (*La tradition...*, 3, Botte, p. 29).

3) Les qualités requises de l'évêque seront donc nombreuses : douceur et pureté de cœur, attachement à la « tradition qui convient aux églises » (*ibidem* 1, prologue, p. 25-26), soin des malades (30, p. 65-66). Les deux derniers chapitres de l'*Épître* à Diognète, qui seraient la conclusion des *Philosophoumena*, insistent à nouveau sur le devoir de l'évêque de bien connaître et de prêcher la parole de Dieu.

M. Kuppens, *Notes dogmatiques sur l'épiscopat*, dans *Revue ecclésiastique de Liège*, t. 36, 1949, p. 355-367; t. 37, 1950, p. 9-26, 80-93. — H.-I. Marrou, *A Diognète*, éd. et trad., coll. Sources chrétiennes, Paris, 1951, p. 232 svv : opposé à l'attribution des deux derniers chapitres à Hippolyte; cf DS, t. 3, col. 993-995. — J. Lécuyer, *Épiscopat et presbytérat dans les écrits d'Hippolyte de Rome*, dans *Recherches de science religieuse*, t. 41, 1953, p. 30-41. — J. Colson, *Les fonctions ecclésiastiques...*, p. 283-316. — B. Botte, *L'ordre d'après les prières d'ordination*, dans *Études sur le sacrement de l'ordre*, p. 13-16.

4° Les alexandrins du 3^e siècle. Origène † vers 253/255. — La pensée de Clément d'Alexandrie † 211/6 sur la hiérarchie ecclésiastique ne manque pas d'obscurités. Cependant un passage du *Quis dives salvetur* vaut d'être rappelé. Clément y rapporte un récit de la vie de saint Jean, visitant une église voisine d'Éphèse et montrant par son exemple à l'évêque du lieu sa responsabilité pastorale : comme le bon Pasteur il doit tout faire pour ramener au bercail la brebis perdue (*Quis dives salvetur* 42, PG 9, 648-652; éd. O. Stählin, GCS 3, 1909, p. 187-191).

En revanche, l'enseignement d'Origène sur l'épisco-

pat, bien qu'épars en ses écrits, mérite une attention particulière. Si l'évêque est le *chef* qui préside à l'église (*In Leviticum hom.* v, 4; xii, 3, etc; éd. W. A. Baehrens, GCS 6, 1920, p. 342, 460, etc), il se souviendra que cette présidence est essentiellement un service :

Le prince, — il faut, je pense, appeler de ce nom celui qui dans l'Église reçoit le nom d'évêque —, le prince doit être le serviteur de tous par son humilité, afin de rendre service à tous dans les choses qui ont trait au salut. Tel est le commandement que nous donne le Verbe de Dieu. Et nous, sans comprendre sa volonté manifestée par l'enseignement de Jésus ou par mépris des commandements du Sauveur, nous nous conduisons de telle sorte que parfois nous surpassons en orgueil les mauvais princes des païens... Nous sommes terribles, inabornables, surtout pour les pauvres. Quand on arrive jusqu'à nous et qu'on nous adresse une requête, nous sommes plus insolents que ne le sont les tyrans et les princes les plus cruels pour des suppliants (*In Mathaeum comment.* xvi, 8; éd. E. Klostermann, GCS 10, 1937, p. 492-494; cf *Commentariorum series* 61, *ibidem*, t. 11, 1933, p. 138-143; *In canticum comment.* iii; éd. W.A. Baehrens, GCS 8, 1925, p. 177; *In Isaiam hom.* v, 1; vi, 3; *ibidem*, p. 263, 271-274).

L'évêque est aussi un docteur; il étudiera avec soin l'Écriture qu'il doit enseigner; avant tout, qu'il s'examine pour voir s'il réalise dans sa vie tout ce que la loi prescrit au grand prêtre; cela requiert une sainteté non seulement extérieure, mais intérieure :

Exécuter attentivement les prescriptions est un devoir surtout pour ceux qui ont la gloire d'appartenir à l'ordre sacerdotal; ils doivent connaître ce que la loi divine leur donne à observer... Le devoir ne consiste pas seulement à observer les prescriptions extérieures... Il faut donc que les soins des prêtres et leurs veilles aillent surtout à ce qui est enveloppé à l'intérieur, derrière le voile, pour qu'on n'y trouve rien de souillé, rien d'impur; c'est-à-dire qu'il faut s'occuper de l'homme intérieur et des parties cachées du cœur pour qu'elles y restent sans tache (*In Numeros hom.* x, 3, éd. W. A. Baehrens, GCS 7, 1924, p. 73-74; trad. A. Méhat, p. 197-199; cf *In Leviticum hom.* vi, 6, *loco cit.*, p. 367-370).

Origène met en garde tout spécialement les évêques contre la cupidité, l'intérêt sordide qui cherche dans le sacerdoce une occasion de profits : Jésus a chassé du temple les vendeurs, mais ils cherchent toujours à y rentrer (*In Mathaeum comment.* xvi, 21-22, *loco cit.*, p. 546-555). De même Origène a des paroles très sévères contre le népotisme des princes de l'Église : si Moïse n'a pas cru pouvoir se choisir un successeur, si les apôtres pour remplacer Judas ont eu recours au sort, comment un évêque oserait-il se fonder sur des motifs d'affection humaine pour se désigner un successeur ou désigner un autre évêque (*In Numeros hom.* xxii, 4, *loco cit.*, p. 208-210; trad. A. Méhat, p. 430-433; *In lib. Jesu Nave hom.* xxiii, 2, GCS 7, p. 444-442).

Bref, les évêques, plus que tous les autres chrétiens, doivent être des saints.

Tous les prêtres doivent se regarder comme en un miroir dans les préceptes inscrits dans la loi divine, et conclure de cet examen aux degrés de leur mérite; s'ils se voient... revêtus des ornements pontificaux, s'ils sont conscients d'être grands et élevés dans la science, dans les actes, dans la doctrine, qu'ils sachent qu'ils possèdent le souverain pontificat non seulement de nom mais de mérites. Autrement, qu'ils se regardent comme placés à un rang inférieur, même s'ils possèdent le titre du premier rang (*In Leviticum hom.* vi, 6, *loco cit.*, p. 368).

A ce sujet, bien des obscurités demeurent sur la pensée d'Origène : on a l'impression, en lisant certains passages, que la sainteté du ministre est condition de la validité des fonctions liturgiques (cf *In ep. ad Romanos* 9, 42, PG 14, 1249-1250), spécialement de la rémission des péchés (*In*

Mathaeum comment. xii, 14, *loco cit.*, p. 96-100; *De oratione* 28, 8-10, éd. P. Koetschau, GCS 2, 1899, p. 379-381). Il ne semble pas cependant que telle soit sa véritable pensée; mais, comme Clément, il a cette profonde conviction que la réalité, au sens fort, de l'Église est invisible, et donc que la véritable hiérarchie est celle de la sainteté.

Après Origène, il faut encore mentionner *Denys d'Alexandrie*, malgré la rareté des écrits conservés; par son exemple surtout, Denys exhorte les pasteurs à imiter la miséricorde du bon Pasteur envers les pécheurs (*lettre 7*, éd. C. L. Feltoe, *The Letters and other remains of Dionysius of Alexandria*, Cambridge, 1904, p. 63-64, etc; cf DS, t. 3, col. 243-244).

A. von Harnack, *Der kirchengeschichtliche Ertrag der exegetischen Arbeiten des Origenes*, TU 42, 3, 1918. — H. Urs von Balthasar, *Le Mystère d'Origène*, dans *Recherches de science religieuse*, t. 26, 1936, p. 513-562; t. 27, 1937, p. 38-64. — G. Bardy, *La théologie de l'Église de saint Irénée au concile de Nicée*, coll. Unam Sanctam 14, Paris, 1947, p. 128-165. — J. Daniélou, *Origène*, Paris, 1948, p. 56 svv. — *Origène, Homélie sur les Nombres*, introd. et trad. A. Méhat, coll. Sources chrétiennes, Paris, 1951, p. 28 svv. — J. Colson, art. *Évêque*, dans *Catholicisme*, t. 4, 1954, col. 787-789.

5° **La Didascalie.** — C'est au début du 3^e siècle, peut-être dans les premières décades, qu'on rencontre le premier traité un peu étendu sur les devoirs de l'évêque : la *Didascalie*. Après avoir donné les règles de l'élection et de la consécration épiscopales, l'ouvrage entre dans le détail des droits et des devoirs de l'évêque : il lui attribue le titre de *roi* (ii, 26, 4; 34, 1-4; éd. F. X. Funk, Paderborn, 1905); comme tel, l'évêque représente Dieu, il est l'image de Dieu et doit être honoré en conséquence (20, 9; 26, 4; 28, 2-9; 30; 31, 3; 35, 4, etc; p. 75, 105, 109-111, 113, 121, etc).

Le début du deuxième livre est une énumération des qualités que requiert l'épiscopat; l'auteur donne de l'évêque un portrait idéal où toutes les vertus sont exigées de celui qui doit être le « modèle des fidèles » (ii, 1 à ii, 6, 4, p. 31-39). S'il fallait y souligner le trait principal, ce serait sans aucun doute l'insistance sur les devoirs pastoraux envers les pécheurs de la communauté. Comme le dit justement P. Beaucamp, l'évêque apparaît avant tout comme « un grand pénitencier ». Il doit certes d'abord détourner du péché ceux qui ne sont pas encore tombés, et l'exemple de l'évêque sur ce point est irremplaçable (18, 6, p. 67) : le peuple ressemble à son prêtre (6, 5, p. 41). Il doit cependant avoir un soin spécial des égarés; il lui faut les reprendre (16-17, p. 61-65, et *passim*), parfois avec véhémence et sans acception des personnes (58, 4 et 6, p. 169-171). Mais au coupable qui s'humilie, l'évêque montrera un visage de douceur et de clémence (48, 1, p. 143-145; cf 12, 1; 20, 8, p. 49, 75), à l'exemple du bon Pasteur (20, 8-9; 24, 2; p. 75, 91) :

« Ce qui est sain, garde-le avec diligence, et fais paître tout le peuple en paix. Et ce qui est faible affermis-le, c'est-à-dire, celui qui est tenté affermis-le par une admonestation. Et ce qui est malade, guéris-le, c'est-à-dire celui qui est malade par le doute dans sa foi, guéris-le par ton enseignement. Et ce qui est brisé bande-le » (20, 3-4, p. 73). L'auteur applique ensuite à l'évêque les paroles d'Ézéchiel (34) aux pasteurs d'Israël. C'est encore à Ézéchiel (33, 6) qu'il emprunte l'image du guetteur pour l'appliquer à l'évêque (6, 10, p. 41).

Le modèle incomparable que l'évêque doit imiter c'est le Christ Jésus; rappelant l'attitude du Christ envers la femme adultère : « Que donc en lui, notre Sauveur, notre Roi et notre Dieu, soit votre modèle, ô évêques » (24, 7, p. 93).

Dernier trait qui semble devoir être relevé, l'évêque

est le centre de toute l'organisation charitable de la communauté chrétienne : l'aide même matérielle aux pauvres, aux déshérités, aux orphelins, aux veuves, dépend de lui (27, p. 107); sans doute, les diacres l'assistent dans ce ministère (44, 2-3, p. 139), mais le devoir de l'évêque demeure entier (25, p. 93 svv).

W. C. van Unnik, *De betekenis van de Mozaïsche wet voor de Kerk van Christus volgens de Syrische Didascalie*, dans *Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis*, t. 31, 1939, p. 65-100. — J. J. Cuesta, *La penitencia medicinal desde la Didascalía Apostolorum a S. Gregorio de Nisa*, dans *Revista española de Teología*, t. 7, 1947, p. 337-344. — P. Beaucamp, *Un évêque du 3^e siècle aux prises avec les pécheurs; son activité apostolique*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. 50, 1949, p. 26-47. — J. Colson, *L'évêque dans la Didascalie des Apôtres*, VSS, 10 septembre 1951, p. 271-290. — G. Bardy, art. DIDASCALIE, DS, t. 3, col. 863-865.

6° **Les premiers écrivains d'Afrique.** — Il y a fort peu de chose à glaner chez Tertullien; s'il parle assez souvent de l'évêque, *summus sacerdos* (*De baptismo* 17, PL 1, 1218a), c'est surtout pour lui reprocher ses défauts.

Les écrits de la période montaniste sont sur ce point d'une particulière éloquence : alors que, dans l'*Apologétique* (39, 4, 469-470), Tertullien affirmait qu'on n'achète pas l'épiscopat « à prix d'argent », dans le *De fuga*, au contraire, il ironise : « Les apôtres auraient-ils donc, dans leur prévoyance, organisé l'épiscopat pour que les évêques puissent jouir en sécurité des revenus de leur royaume, sous prétexte d'en procurer le salut? » (13, PL 2, 119a). Des évêques abandonnent leur troupeau en temps de persécution (*De fuga* 11, 113-114, etc), d'autres n'obéissent pas aux prescriptions de saint Paul sur le mariage unique (1 *Tim.* 3, 2), mais se remarient. Ces derniers reproches laissent entendre clairement que la très grande majorité de l'épiscopat africain observe cette loi; bien mieux Tertullien nous apprend que bien des membres du clergé gardent la continence parfaite (*De exhortatione castitatis* 13, 950a). Ces indications éparses dans l'œuvre de Tertullien ne sont toutefois aucunement pensées en fonction d'une spiritualité du sacerdoce ou de l'épiscopat.

En rassemblant nombre de formules de saint Cyprien † 258, notamment de sa correspondance, on peut, à la rigueur, y découvrir les éléments d'une spiritualité de l'épiscopat. Ces éléments ont été recueillis par A. d'Alès et G. Bardy. Rappelons seulement combien Cyprien recourt volontiers à un parallélisme avec le sacerdoce de l'ancienne loi (*De catholicae Ecclesiae unitate* 18-19, PL 4, 513-514; *Ep.* 3, 1-2, éd. G. Hartel, CSEL, 1871, p. 469-470; *Ep.* 59, 4, p. 670, etc) : aussi applique-t-il au clergé les prescriptions de l'ancien Testament qui concernaient les prêtres juifs (*Ep.* 1, 1, p. 465-466). On peut trouver chez lui plusieurs listes de vertus nécessaires à l'évêque : désintéressement (1, 1-2 et 55, 2-5, p. 624-627), chasteté qui peut aller jusqu'à la parfaite continence (55, 8, 3, p. 629), humilité (66, 3, 1-2, p. 728-729). Enfin le sens très fort du caractère apostolique de l'épiscopat et de l'unité de l'Église conduit Cyprien à étendre la responsabilité de l'évêque au delà des frontières de son diocèse, à l'Église entière (68, 3-4, p. 745-748, etc).

A. d'Alès, *La théologie de Tertullien*, Paris, 1905, p. 218-220; *La théologie de saint Cyprien*, Paris, 1922, p. 303-308. — G. Bardy, *Le sacerdoce chrétien d'après Tertullien*, VSS, t. 58, 1939, p. 109-124; *Le sacerdoce chrétien d'après saint Cyprien*, t. 60, 1939, p. 87-119. — DS, t. 2, col. 2661-2669; t. 4, col. 407-409.

7° **La tradition d'Orient à partir du 4^e siècle.** — Tenons-nous-en aux œuvres plus importantes

qui ont eu sur le développement d'une spiritualité de l'épiscopat une certaine influence.

Vers l'an 362, Grégoire de Nazianze, † 389/390, est ordonné prêtre par son père, évêque de la ville, qui veut se préparer un successeur. Grégoire ne se laisse ordonner que sous la pression de la communauté chrétienne; mécontent de cette « violence », il s'enfuit dans la solitude, où il écrit un *Discours apologétique sur sa fuite* (PG 35, 408-514). En ce long traité sur les devoirs et les grandeurs du sacerdoce chrétien, c'est surtout à l'épiscopat que pense Grégoire, ainsi que le faisait remarquer déjà D. Petau (*De ecclesiastica hierarchia* III, 9, 11-12, *Dogmata theologica*, éd. Vivès, t. 8, Paris, 1867, p. 56). Grégoire commence par reconnaître la nécessité du sacerdoce pour que l'Église ne soit pas « sans roi, sans chef, sans sacerdoce, sans sacrifice » (3-4); tous n'en sont pas dignes et trop nombreux ceux qui y tendent par ambition et sans les qualités nécessaires (8); être pasteur d'âmes est une tâche infiniment plus difficile que de paître des brebis et des bœufs (9); cette tâche requiert une très haute sainteté (10-11), de même qu'elle impose le devoir de l'exemple (13) et du progrès continu dans la vertu (14-15). Aurait-on toutes les qualités qu'on ne saurait être rassuré : beaucoup plus difficile que l'art du médecin est l'art de guérir les âmes (16-22), à l'imitation du médecin divin dont nous sommes les ministres et les coopérateurs (23-26), car le soin des âmes requiert une infinie souplesse pour s'adapter à chacune (28-34).

Grégoire donne ensuite des conseils pour la prédication (35-45), s'insurge contre ceux qui osent enseigner sans préparation suffisante (46-51) et rappelle, en d'admirables pages, l'exemple de saint Paul (52-56). Suivent les témoignages des prophètes contre les chefs et prêtres indignes (57-68), les règles édictées par Paul à Timothée et à Tite, les prescriptions de Jésus aux apôtres (69) et ses sévères reproches aux scribes et aux pharisiens (70). Grégoire conclut en se justifiant d'avoir fui devant une telle responsabilité.

A ce véritable traité sur le sacerdoce, il faut ajouter bien des passages des autres discours de Grégoire, notamment les discours 18 (sur son père défunt, PG 35, 985-1044), 21 (sur saint Athanase, 1081-1128), 9 et 10 (après sa consécration comme évêque de Sasimes, 820-832), 13 (pour une consécration d'évêque, 852-856), 43 (sur saint Basile, PG 36, 493-605), etc.

J.-M. Raynaud, *Le prêtre d'après les Pères*, t. 7, Paris, 1842, p. 163-375 : notice et trad. du *Discours apologétique*. — P. Gallay, *La vie de saint Grégoire de Nazianze*, Lyon, 1943. — J. Plagnieux, *Saint Grégoire de Nazianze théologien*, Paris, 1952, p. 73-80. — M. Serra, *La carità pastorale in S. Gregorio Nazianzeno*, OCP 21, 1955, p. 337-374.

Saint Jean Chrysostome † 407 écrit le célèbre traité *Du sacerdoce* (PG 48, 623-692) aux environs de 386. L'ouvrage se présente comme un dialogue entre Jean et son ami Basile : le premier cherche à se justifier d'avoir encouragé l'autre à accepter l'épiscopat, tandis que lui-même se soustrayait par la fuite à cette même dignité; c'est une occasion de parler longuement du sacerdoce et spécialement de l'épiscopat. Il n'y a pas de plus grand signe d'amour pour le Christ que d'accepter la charge pastorale (II, 1, 631-632); pasteur, médecin, juge des âmes, chef du peuple de Dieu, l'évêque doit défendre, guérir, convaincre : la contrainte ne saurait être de mise (II, 3-4, 634-637); c'est donc avant tout la charité qui convient à un évêque (4-5, 637). Fonction toute céleste, infiniment plus redoutable que le sacerdoce de l'ancienne loi : les pouvoirs d'offrir l'eucharistie, de remettre les péchés, d'enfanter spiri-

tuellement les âmes, donnent au prêtre accès jusque dans le ciel (III, 3-5, 641-643). Mais aussi quels dangers ! dangers de la vaine gloire, de l'ambition, de la colère, du scandale (7-11, 645-648) ; et que de qualités nécessaires, spécialement dans le gouvernement des veuves, le soin des étrangers, celui des malades, la direction des vierges, l'exercice du pouvoir de juge (13 svv, 649 svv), et plus encore dans le ministère de la parole (IV-V) ; que d'épreuves enfin ne sont-elles pas réservées à l'évêque (VI) !

On pourra consulter encore dans les autres écrits de Chrysostome : *In 1 Timotheum hom.* 10 (commentaire de la liste des vertus épiscopales, PG 62, 547-554) ; *In Acta Apostolorum hom.* 3 (commentaire sur l'élection de Mathias, PG 60, 33-42) ; *In ep. ad Hebraeos hom.* 34, PG 63, 231-236 ; *In Isaiam 4 et 5*, PG 56, col. 54-67 ; *Hom. de legislatore* (probablement de Sévérien de Gabala, selon J. Zollinger, *Studien zu Severian von Gabala*, Münster, 1926, p. 60-64 ; PG 56, 397-410) ; cette dernière homélie contient une explication symbolique des ornements pontificaux, qui représentent à la fois le Christ grand prêtre et les vertus épiscopales.

J.-M. Raynaud, *Le prêtre d'après les Pères*, t. 6, Paris, 1841, trad. du *De sacerdotio* ; t. 7. — A. Moulard, *Saint Jean Chrysostome*, Paris, 1949, p. 51-54.

Plusieurs manuscrits du *De sacerdotio* de Chrysostome ajoutent un septième livre. Il s'agit, en réalité, d'une œuvre indépendante attribuée à saint Éphrem † 373 (éd. parmi les œuvres de Chrysostome, PG 48, 1067-1070). Ce texte ne distingue pas les deux degrés du sacerdoce, mais, au milieu d'effusions lyriques un peu longues, il se rencontre des affirmations dogmatiques intéressantes. On notera en particulier l'insistance sur le pouvoir céleste du prêtre ; la comparaison avec les prêtres anciens qui recevaient une onction d'huile sensible, tandis que le Christ donne, par l'imposition des mains, la même onction de l'Esprit Saint que les apôtres reçurent au jour de la Pentecôte. L'auteur rappelle ensuite l'exemple de Pierre, de Paul, pour remonter aux prêtres de l'ancien Testament : Abel, Noé, Abraham, Moïse, Aaron, Élie, Melchisédech, etc. Le discours se termine sur des conseils : les prêtres doivent pratiquer toutes les vertus et, parmi celles-ci, Éphrem mentionne la « splendide virginité ». On sait que ce dernier point fait partie de l'enseignement habituel d'Éphrem : il insiste beaucoup sur la chasteté du prêtre (*Carmina Nisibena* 18, 12, éd. G. Bickell, Leipzig, 1866, p. 118) et félicite son ami, l'évêque Abraham, d'avoir gardé le célibat (19, p. 112).

C'est vers la fin du 4^e siècle qu'apparaît un nouveau rite dans la cérémonie liturgique de la consécration des évêques : l'imposition du livre des évangiles sur la tête de l'élu. Attesté par les *Constitutions apostoliques* (VIII, 4-5, éd. F. X. Funk, Paderborn, 1905, p. 470-476) et par Palladius dans sa vie de saint Jean Chrysostome (ch. 16, PG 47, col. 53), ce rite semble avoir été compris dès les origines comme doublement symbolique : il signifie, selon l'homélie *De legislatore* (PG 56, 404), dont nous avons parlé que l'évêque, tout en étant le chef du peuple chrétien, reste cependant soumis à la loi de l'Évangile et, selon une homélie de Sévérien de Gabala sur la Pentecôte, que l'élu reçoit de l'Esprit Saint la même grâce que les apôtres ont reçue à la Pentecôte (texte conservé dans les chaînes sur les Actes, PG 125, 533ab ; J. Lécuyer, *Note sur la liturgie du sacre des évêques*, dans *Ephemerides liturgicae*, t. 66, 1952, p. 369-373).

Dans les dernières années du 5^e siècle selon toute

probabilité, les ouvrages du pseudo-Denys proposeront, en un langage souvent difficile, un très bel enseignement spirituel sur l'épiscopat. La hiérarchie ecclésiastique, dont l'évêque occupe le sommet, est intermédiaire entre la hiérarchie légale de l'ancien Testament et la hiérarchie céleste : on peut même dire qu'elle est « à la fois céleste et légale, participant par sa situation aux deux hiérarchies extrêmes, partageant avec l'une les contemplations intellectuelles, avec l'autre l'usage de symboles variés de l'ordre sensible, par quoi elle s'élève saintement vers le divin » (*De ecclesiastica hierarchia* v, 1, 2, PG 3, 501cd). Il y a dans ces lignes une véritable définition de la condition « sacramentelle » de la hiérarchie ecclésiastique, qui rappelle Ignace d'Antioche affirmant que l'évêque est à la fois « charnel et spirituel ». Denys ajoute que notre hiérarchie doit donc autant que possible réaliser *comme une image* de la hiérarchie céleste. De notre hiérarchie l'évêque est le vrai chef, le *hiérarque* : par lui les dons de Dieu descendent à toute la hiérarchie humaine, à tous les chrétiens ; en découle l'obligation d'une science très haute des choses divines, ainsi que d'une très grande sainteté (III, 3, 3, 429ab). C'est par les évêques avant tout que se transmet à l'Église l'enseignement divin des Écritures ; il ne s'agit pas d'une transmission purement matérielle : les premiers hiérarques ont traduit ces mystères contenus dans l'Écriture en images et symboles sensibles, sensibles et symboliques comme la hiérarchie elle-même (I, 4-5, 376-377) ; il appartient aux évêques de continuer cette tâche. L'évêque est donc aussi au centre de toute l'activité « sacramentelle » de l'Église et les simples prêtres dépendent totalement de lui dans cet ordre (v, 1, 5-6, 505-508) ; en ce domaine l'évêque représente Dieu et agit sous la motion divine (3, 5, 512cd). La consécration que reçoit l'évêque indique par ses rites, spécialement par celui de l'imposition des évangiles, le privilège non seulement « de recevoir par illumination divine la science authentique » (se rappeler le *charisme de vérité certaine* dont parlait Irénée), mais encore « de transmettre aux autres... à la mesure de leurs aptitudes, la science des mystères dont ils ont obtenu l'initiation » (3, 7-8, 513cd, 516b).

Les autres rites signifient de même les vertus qui doivent être les siennes : soumission à Dieu, renoncement aux désirs charnels, imitation de Dieu et du Christ crucifié, humilité, amour mutuel (v, 3, 3-6, 512-513). La *Lettre à Démophile* (VIII, 3-4, 1091-1096) insiste à son tour sur ces qualités qui conviennent à tous les membres de la hiérarchie, spécialement sur la bonté qui permettra d'imiter l'exemple du bon Pasteur. Ajoutons que Denys place la consécration des apôtres au jour de la Pentecôte (*De eccl. hier.* v, 3, 5, 512).

J. Stiglmayr, *Die Lehre von den Sakramenten und die Kirche nach Ps. - Dionysius*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. 22, 1898, p. 246-303. — R. Roques, art. DENYS L'ARÉOPAGITE, DS, t. 3, col. 264-286 ; *L'univers dionysien*, coll. Théologie 29, Paris, 1954, surtout p. 281-284. — J. Lécuyer, *Mystère de la Pentecôte...*, loco cit., p. 179-180.

Sévère d'Antioche (premières décades du 6^e siècle) est l'un de ceux qui ont le plus souvent parlé des devoirs de l'évêque. L'homélie 55 est tout entière sur le devoir de la visite pastorale du diocèse : Sévère y invoque les exemples de Samuel et de saint Paul qui étaient constamment en voyage pour le bien des âmes (PO 4, p. 66-72). Dans l'homélie 80, pour l'anniversaire de sa consécration épiscopale, Sévère décrit l'évêque comme l'époux de l'Église dont il a la charge, s'étend sur le symbolisme de l'onction « par laquelle l'évêque est

enrichi de l'Esprit qui convient aux chefs » (Ps. 50, 14) et s'arrête à quelques-unes des vertus qu'impose la charge épiscopale : souci de l'unité de foi, humilité, pureté intérieure, dignité extérieure de vie, don de la parole (PO 20, 324-343). Quelques années plus tard, dans les mêmes circonstances, l'homélie 99 revient sur les vertus de détachement, d'humilité et sur la sainteté qui sied à l'évêque : modèle de son troupeau, il doit pratiquer les vertus qu'il enseigne (PO 22, p. 207-229). L'homélie 116, sur saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, décrit les vertus épiscopales que symbolisent les vêtements de l'évêque (PO 26, 325-338). Voir aussi E. W. Brooks, *The sixth book of the select letters of Severus Patriarch of Antioch*, t. 1, Londres, 1902, p. 208 svv.

Mentionnons pour mémoire les collections canoniques orientales, qui contiennent nombre de prescriptions sur l'épiscopat : la deuxième partie du livre 8 des *Constitutions apostoliques*, le *Testament de Notre-Seigneur*, les canons de Rabboula d'Édesse (trad. allemande de G. Bickell, dans *Ausgewählte Schriften der syrischen Kirchenväter*, coll. Bibliothek der Kirchenväter, Kempten, 1874, p. 230-237) ; les canons de S. Sophronie de Jérusalem † 638 sur la conduite des évêques et des prêtres (PG 87, 3368-3372), etc.

Il convient de signaler plusieurs vies de saints évêques orientaux (6^e-9^e siècle) ; la plupart, et c'est le cas de celles de la collection de Siméon Métaphraste, s'intéressent davantage au merveilleux et au miraculeux qu'aux vertus sacerdotales et épiscopales ; certaines font exception. Citons en particulier la vie de S. Jean l'aumônier † 617, où Léonce de Néapolis, au début du 7^e siècle, décrit l'admirable charité du patriarche d'Alexandrie envers les plus déshérités, son souci de pacification et de justice, son hospitalité, sa confiance en la Providence, son indépendance à l'égard des puissants et des membres de sa famille, sa vie pauvre et mortifiée (trad. latine d'Anastase le bibliothécaire, PG 93, 1613-1660).

Lire aussi la vie de S. Eutychieus, patriarche de Constantinople, † 582, par le prêtre Eustrate (PG 86, 2273-2390) ; celle de S. Grégoire d'Agriente, † vers 530, par Léonce de Saint-Sabbas (PG 98, 549-716) ; celles de S. Taraise † 806 et de S. Nicéphore † 828, patriarches de Constantinople, par Ignace de Nicée (PG 98, 1385-1424 ; 100, 41-160) ; remarquer l'indépendance de ces deux derniers patriarches à l'égard du pouvoir civil dans la question du culte des images. De même souligner la correspondance qu'établit Eustrate entre le mystère de la Pentecôte et celui de la consécration épiscopale (PG 86, 2305), tandis qu'Ignace de Nicée voit dans cette dernière une onction de l'Esprit des chefs (PG 98, 1393d).

Très postérieur à la période patristique, considérons enfin un théologien byzantin de fort grande importance, Siméon de Thessalonique, qui écrivait dans la première moitié du 15^e siècle. Mentionnons d'abord un excellent exposé *Sur le sacerdoce* (PG 155, 953-976), bien qu'il traite du sacrement de l'ordre en général et non spécialement de l'épiscopat. Un autre opuscule, *Explication touchant le temple divin, les diacres, les prêtres et les évêques, et les ornements sacrés qu'ils revêtent*, contient de nombreuses explications allégoriques, parfois fantaisistes, sur les ornements et les rites pontificaux : l'évêque, au cours de la liturgie, représente le Christ (697-749). C'est surtout dans son grand ouvrage, *Dialogue contre les hérésies*, que l'enseignement de Siméon mérite de nous retenir. On remarquera surtout les points suivants : le Christ a lui-même reçu tous les sacrements (ch. 43, col. 185-189), spécialement le sacrement de l'ordre dont il a parcouru tous les degrés ; il est devenu prêtre après son baptême par la descente de l'Esprit Saint, et évêque à la transfiguration (la nuée symbolisant ici encore le Saint-Esprit) (ch. 45, 189-192 ; cf ch. 37, 70, col. 178, 237-240). Sur

le sens des cérémonies épiscopales et des ornements, voir les ch. 79 svv et 98 ; sur les ordinations, ch. 156 svv ; spécialement sur l'épiscopat, ch. 187 svv. Les apôtres ont été consacrés évêques à la Pentecôte, après leur ordination sacerdotale au soir de Pâques (ch. 203 et 240).

8^o Les Pères latins à partir du 4^e siècle. — On ne s'étonnera pas de l'accent spécial avec lequel saint Ambroise † 397 parle de l'épiscopat, si l'on se rappelle qu'il a passé si vite par les ordres inférieurs, reçus, selon son biographe Paulin, en moins de huit jours (*Vita Ambrosii* 9, PL 14, col. 30). De plus, sa promotion presque forcée lui donne une vive conscience de la gratuité de l'appel divin ; c'est la grande idée qu'il développe dans une lettre vigoureuse aux fidèles de Verceil, qui n'arrivent pas à s'entendre pour le choix du successeur de leur évêque Liménus : ce que les électeurs doivent chercher à connaître c'est la volonté de Dieu, et non les désirs plus ou moins intéressés des candidats et des factions ; il faut donc d'abord considérer les qualités des candidats (*Ep.* 63, PL 16, 1189-1220). Ambroise revient fréquemment sur ces qualités : l'évêque doit être chaste (*De patriarchis* 10, PL 14, 687 ; *De viduis* 10, 65, PL 16, 254a), d'une chasteté qui peut aller jusqu'au célibat (*De officiis* 1, 50, 248, col. 97-98 ; *Ep.* 63, 62, 1205), et avoir un esprit de sacrifice qui lui permette de s'offrir en hostie comme le Christ (*Apologia David altera* 25, éd. C. Schenkl, CSEL 32, 1897, p. 373) ; il a le devoir d'enseigner, de trancher les questions de foi (*De officiis* 1, 1, 2, PL 16, col. 24a ; 1, 3, 9, col. 26bc ; *Ep.* 41, 2 svv, 1113 svv ; et sur tout la fière lettre 21, à l'empereur Valentinien, 1003-1007). Cependant l'évêque doit savoir que ce n'est pas son mérite qui fait sa dignité : sa grandeur, c'est de représenter le Christ, d'en être l'image. Tandis que les rites et les prêtres de l'ancien Testament n'étaient qu'une ombre de la réalité céleste, nous sommes dans l'ère de l'image, qui contient déjà d'une certaine manière les biens célestes ; cependant ce n'est que là-haut que la vérité du sacerdoce du Christ apparaîtra pleinement : « Tu verras la vraie lumière, le grand Prêtre éternel et perpétuel, dont ici-bas tu voyais les images en Pierre, Paul, Jean, Jacques, Matthieu ou Thomas » (*In ps.* 38, 25-26, éd. M. Petschenig, CSEL 64, 1919, p. 203-204 ; cf *De officiis* 1, 48, 238, PL 16, col. 94ab, et éd. J. G. Krabinger, Tubingue, 1857, p. 114). La consécration épiscopale est non seulement un *dies natalis* (*Ep.* 4, 2-3, PL 16, 889), mais encore le rite des épousailles de l'évêque avec l'église dont il prend la charge ; toutefois, de même que Marie était l'épouse de Joseph, mais ne fut pas fécondée par lui, ainsi « les églises particulières, fécondées par l'Esprit et la grâce, sont unies visiblement à un pontife mortel » (*In Lucam* 11, 7, PL 15, 1555c ; éd. et trad. G. Tissot, coll. Sources chrétiennes, Paris, 1956, p. 74). — Ajoutons à ces indications le tableau des vertus de saint Ambroise que donne son biographe Paulin † 431, ses jeûnes, ses veilles, ses prières, sa sollicitude pour les pauvres et les captifs, sa vie pauvre, sa compassion pour les pécheurs (PL 14, col. 40-41). Voir J. Mesot, *Die Heidenbekehrung bei Ambrosius von Mailand*, Schöneck-Beckenried, Suisse, 1958.

Dans les dernières années du 4^e siècle, un fait nouveau a sur l'orientation de la spiritualité de l'épiscopat en Occident une importance considérable : l'auteur romain anonyme connu sous le nom de l'Am-

brosiaster et saint Jérôme † 419, à peu près dans les mêmes termes, refusent de voir dans l'épiscopat un ordre supérieur au simple presbytérat; et la consécration épiscopale n'est plus considérée par beaucoup que comme une simple cérémonie sans valeur sacramentelle (cf J. Lécuyer, *Aux origines de la théologie thomiste de l'épiscopat*, dans *Gregorianum*, t. 35, 1954, p. 56-89). En conséquence, la spiritualité de l'épiscopat, chez de nombreux auteurs, perd ce qu'elle devait à la considération de la grâce sacramentelle propre, au rapprochement avec la Pentecôte, avec le baptême du Christ; passe aussi au second plan et parfois même disparaît complètement la considération de l'évêque comme « sacrement » du Christ grand Prêtre.

On peut déjà percevoir ce rétrécissement des perspectives chez saint Augustin † 430 : on trouve chez lui un admirable enseignement sur le rôle pastoral de l'évêque; mais, tout compte fait, il ne s'agit que d'une spiritualité du « devoir d'état » épiscopal, dont la plupart des éléments valent, toutes proportions gardées, pour n'importe quel supérieur religieux; les textes, d'ailleurs, sont d'une incomparable beauté. On verra surtout les sermons qu'Augustin prononce pour le jour anniversaire de son épiscopat (*Sermones* 339 et 340, PL 38, 1480-1484), ceux qu'il donne à l'occasion de la consécration épiscopale de nouveaux évêques (*Sermones Guelferbytani* 32, dans *Miscellanea Agostiniana*, t. 1, Rome, 1930, p. 563-575). Le thème principal, constant dans ses écrits, est que l'évêque, selon l'enseignement et l'exemple du Christ, doit être « serviteur des serviteurs du Christ » (*Ep.* 217, PL 33, 978), selon une expression fréquemment attribuée à saint Grégoire. Ajoutons qu'Augustin manifestera souvent, surtout à l'occasion de la crise donatiste, la conviction, déjà si forte chez saint Cyprien, de la responsabilité collective de l'épiscopat; ainsi que le dit aussi, au milieu des mêmes luttes doctrinales, Optat de Milève (*De schismate donatistarum* I, 4, PL 11, 892a), les évêques forment tous ensemble un « collège épiscopal ».

Voir une excellente présentation des principaux thèmes augustiniens dans M. Jourjon, *L'évêque et le peuple de Dieu selon saint Augustin*, dans *Saint Augustin parmi nous*, Le Puy, 1954, p. 149-178; à la suite, p. 179-197, trad. des deux sermons pour l'anniversaire de la consécration épiscopale; cf DS, t. 4, col. 409-411. — Consulter G. Bardy, *Saint Augustin, l'homme et l'œuvre*, Paris, 1940, surtout p. 187-212; F. van der Meer, *Saint Augustin pasteur d'âmes*, trad. fr., Paris, 1955, surtout t. 1, p. 27-47, 361-416, et t. 2, p. 195 svv.

On retrouvera les mêmes caractéristiques dans les sermons de saint Pierre Chrysologue † vers 450 (voir *Sermones* 128, 130, 136, PL 52, 552-555, 556-557, 567-568); on notera cependant combien l'auteur aime à comparer la consécration épiscopale à une nouvelle naissance de l'élu, qu'il va jusqu'à comparer à la naissance du Christ du sein de la Vierge (130 et surtout 175, col. 656-658).

Il conviendrait de citer aussi toutes les vies d'évêques écrites vers cette période : vie de S. Martin de Tours † 399 par Sulpice Sévère † 420/425 (éd. C. Halm, CSEL 1, 1866, p. 109-137); de S. Honorat d'Arles † 428, par son successeur S. Hilaire † vers 440, PL 50, 1249-1272; de S. Hilaire d'Arles par Révérentius (6^e siècle?, col. 1219-1246); de S. Séverin de Norique † 482, par Eugippe (composée vers 509; éd. Th. Mommsen, *MGH Scriptores rerum germanicarum*, 1898, p. 1-58); vies de S. Martin, de S. Hilaire de Poitiers, des saints Marcel et Germain de Paris, de S. Albin d'Angers, de S. Pair (Paterne)

d'Avranches, de S. Seurin de Bordeaux, par Venance Fortunat † 601 (éd. F. Leo et B. Krusch, *MGH Auctores antiquissimi*, t. 4, vol. 1 et 2, 1881-1886); vie de S. Désiré de Vienne par Sisébut, roi des Wisigoths, † 620 (éd. B. Krusch, *MGH Scriptores rerum merovingicarum*, t. 3, 1896, p. 630-637), et surtout vie de S. Césaire d'Arles, écrite au lendemain de sa mort (542) par des témoins oculaires (éd. G. Morin, *S. Caesarii opera omnia*, t. 2, Maredsous, 1942, p. 296-345). Tous ces écrits, comme les sermons de S. Césaire sur l'épiscopat (230, 231, 232, ces deux derniers repris en grande partie de S. Augustin), considèrent presque uniquement dans l'évêque son office de pasteur, avec tous les devoirs qui en découlent, et ne s'arrêtent guère au caractère sacramentel ou à la grâce propre conférée par la consécration (*Corpus christianorum* 104, p. 911-921).

Ce dernier aspect n'est pourtant pas totalement oublié et il n'est pas indifférent que ce soit surtout chez les papes qu'il se manifeste. Saint Léon † 461, dans les discours prononcés aux jours anniversaires de sa consécration, tout en proclamant l'unité du corps épiscopal sous la primauté du successeur de Pierre, met en lumière le rattachement de la grâce épiscopale à l'onction sacerdotale du Christ : si tous les chrétiens participent à cette dernière (*Sermo* 4, 1, PL 54, 143-149), les évêques sont spécialement préparés par la grâce de l'Esprit Saint à leur fonction sacerdotale (*Sermo* 3, 144-148); leur consécration ne peut se faire que le dimanche, selon une loi très ancienne, parce que c'est en ce jour que les apôtres ont reçu l'Esprit Saint, soit au soir de Pâques, soit à la Pentecôte (*Ep.* 9, 1, 626b).

Saint Grégoire le Grand † 604 a composé un très beau livre de pastorale à l'usage des évêques : *Regulae pastoralis liber ad Joannem episcopum Ravennae* (PL 77, 13-128); cet ouvrage est sans doute le chef-d'œuvre du genre; les conseils qu'il donne demeurent pleinement valables non seulement pour les évêques auxquels il s'adresse, mais pour tous les prêtres qui participent à la charge pastorale. La première partie traite des qualités prérequis à l'épiscopat : science, vie vertueuse, courage devant les épreuves, grandeur d'âme, humilité, désintéressement, charité compatissante, etc. La deuxième partie décrit la vie du pasteur, vie de pureté, de travail, d'enseignement à la fois prudent et courageux, de compassion pour les pécheurs, de douceur et de fermeté à l'égard des méchants. Une troisième partie, inspirée de Grégoire de Nazianze, montre comment l'évêque dans son enseignement et ses exhortations doit s'adapter aux différentes catégories de fidèles. Enfin, la dernière partie, très brève, rappelle au pasteur le devoir de l'humilité, si nécessaire et si menacée dans sa position.

Sur ce dernier point Grégoire insiste beaucoup dans deux lettres à des évêques : la première (*Ep.* v, 18, 738-743) reproche au patriarche Jean de Constantinople d'avoir voulu s'arroger le titre d'« évêque universel »; à cette occasion le pape précise que nul, pas même le pape, ne doit s'arroger un tel titre et il souligne que saint Léon, auquel certains Pères du concile de Chalcédoine l'avaient proposé, le refusa « ne si sibi in pontificatus gradu gloriam singularitatis arriperet, hanc omnibus fratribus denegasse videretur » (740c). La deuxième lettre redit le même enseignement à Euloge d'Alexandrie et à Anastase d'Antioche (43, 770-774); le pape rappelle que déjà son prédécesseur Pélage II, dans une lettre (perdue) au patriarche de Constantinople, lui faisait le même reproche.

Non content d'affirmer ainsi le caractère collégial de l'épiscopat, saint Grégoire enseigne ailleurs son caractère sacramentel et développe à cette occasion un autre aspect de la spiritualité épiscopale; les *Expositiones* (Fascicules 26-27. — 25 mai 1959.)

sitiones in librum primum Regum dont l'authenticité, parfois contestée, vient d'être à nouveau démontrée par P. Verbraken, contiennent de longs développements sur la grâce de la consécration épiscopale : l'onction que reçoivent Saül et David est une image prophétique de celle que reçoivent les évêques; cette onction leur donne les grâces spirituelles nécessaires pour l'utilité des fidèles (iv, 4, 41, PL 79, 262c); elle est un signe sacramental; l'huile par ses propriétés indique les qualités que doit avoir l'évêque : doctrine qui éclaire, miséricorde qui se penche sur les blessures des pécheurs (5, 1, 278); la grâce de l'Esprit Saint fortifie intérieurement les cœurs des évêques, comme elle le fit pour les apôtres au jour de la Pentecôte (5, 23, 299). L'abondance du don reçu est telle que l'évêque peut communiquer de sa plénitude, comme Moïse aux soixante-dix anciens d'Israël : « Magna unctio indiget qui de sua plenitudine replere alios debet » (vi, 3, 3, 448a). On ne doit donc pas considérer dans l'épiscopat seulement la collation d'une charge, d'un ministère (ce que nous appellerions le pouvoir de juridiction); par le sacrement l'évêque reçoit une grâce appropriée : « Foris ordo committitur, ut quae Dei sunt agere debeat; intus dirigitur Spiritus, ut quod injungitur, potenter agat » (v, 3, 21, 459d).

J.-C. Hedley, *Lex levitarum. La formation sacerdotale d'après S. Grégoire le Grand*, 1^o éd. anglaise, 1905; trad. coll. Pax, Paris, 1922. — P. Verbraken, *Le commentaire de saint Grégoire sur le premier Livre des Rois*, dans *Revue bénédictine*, t. 66, 1956, p. 159-217.

Au début du 7^e siècle, c'est surtout un chapitre du *De ecclesiasticis officiis* (ii, 5, PL 83, 780-786) de saint Isidore de Séville qui mérite attention. L'origine du sacerdoce, selon l'auteur, est à chercher dans l'institution d'Aaron et de ses fils, le premier représentant l'évêque, les seconds les simples prêtres. Dans le nouveau Testament Pierre est à l'origine, mais les autres apôtres « pari consortio honoris et potestatis effecti sunt » (782a). Aux apôtres ont succédé les évêques : ceux-ci, comme leur nom l'indique, sont des « surintendants » (782c). Ils sont établis pour l'utilité du peuple fidèle, non pour leur honneur personnel, ordonnés par l'imposition des mains des autres évêques, selon un rite qui remonte aux bénédictions de l'ancien Testament (*Gen.* 27, 28; *Nomb.* 27, 23), que Notre-Seigneur a pratiqué à l'égard de ses apôtres (*Luc* 24, 50-51), et par lequel les apôtres ont conféré l'épiscopat à Paul et à Barnabé (*Actes* 13, 3). L'évêque doit n'avoir été marié qu'une fois ou être vierge. La remise de la crosse, au cours de sa consécration, signifie le devoir de régir, de corriger et de soutenir les faibles. L'anneau indique que l'évêque doit savoir tenir bien des choses sous le sceau du secret. On exige de lui l'humilité, la science, et une telle sainteté que l'on doit exclure de l'épiscopat quiconque après son baptême a commis un péché mortel (le contexte indique qu'il s'agit d'une faute publique). Suivent des règles pour la prédication qui doit être adaptée aux auditeurs, et pour le comportement habituel, qui doit être à mi-chemin entre une excessive faiblesse et une sévérité sans miséricorde. Avant toute autre vertu, il faut exiger la charité, dont l'humilité est la gardienne; puis la chasteté, la sollicitude envers les déshérités, l'hospitalité envers tous. Comme on le voit, Isidore, lui aussi, plus qu'une spiritualité fondée sur une grâce reçue, sur un charisme propre (l'imposition des mains n'est, semble-

t-il, qu'une bénédiction), esquisse une spiritualité du devoir d'état de l'évêque.

Ce sont les mêmes caractéristiques que nous trouvons dans les vies d'évêques de cette période : voir, par exemple, la vie de S. Patrick par Muirchu, avec les additions de Tirechan (éd. E. Hogan, *Vita S. Patricii*, Bruxelles, 1876, p. 17-121); la vie de S. Arnoul de Metz (éd. B. Krusch, *MGH Scriptores rerum merovingicarum*, t. 2, 1888, p. 432-441), celles de S. Ouen de Rouen (éd. W. Levison, *ibidem*, t. 5, 1910, p. 553-567), de S. Bonnet d'Auvergne (éd. Krusch, t. 6, 1913, p. 119-139), de S. Désiré de Cahors (éd. Krusch, t. 4, 1902, p. 563-602), de S. Léger d'Autun (t. 5, p. 282-317), etc.

3. MOYEN AGE ET PÉRIODE MODERNE

1^o Du 9^e au 12^e siècle en Occident. — On ne notera ici que quelques jalons. En premier lieu rappelons un certain nombre de lettres d'Alcuin † 804, spécialement la lettre 10 (PL 100, 152-156; voir aussi les lettres 42, 56, 70, 72, 97, 122, 147, 179, 216, 217, et quelques passages du *Commentaire sur l'Épître à Titte*, 1012-1016; cf DS, t. 1, col. 296-299). Théodulphe d'Orléans † 821 traite directement de l'épiscopat dans un ouvrage en partie perdu, *Paraenesis ad episcopos* (PL 105, 354-360). Raban Maur † 856 dans son *De clericorum institutione* a quelques pages sur notre sujet (i, 5-6, PL 107, 300-302). Amalraire de Trèves † 850/853, dans son *Liber officialis* (ii, 13-14, éd. J.-M. Hanssens, coll. Studi e Testi 139, Cité du Vatican, 1948, p. 226-236), est le premier témoin en Occident du rite de l'imposition des évangiles au cours de la consécration épiscopale; il l'interprète comme un signe de la soumission que l'évêque doit avoir envers la loi de l'Évangile (p. 235).

Au début du 11^e siècle, Gerbert (Sylvestre II † 1003) écrit un *De informatione episcoporum* qui est de tout point digne d'admiration (PL 139, 169-178); c'est surtout un commentaire des enseignements de saint Paul dans la 1^e épître à Timothée. Les pratiques simoniaques, alors très répandues, conduisent Gerbert à insister sur la nature de la grâce épiscopale conférée par l'imposition des mains, qui, parce qu'elle est une grâce, un don gratuit, ne peut pas s'acquérir à prix d'argent. Ces considérations se retrouvent chez saint Pierre Damien † 1072 écrivant en 1052 son *Liber gratissimus* contre les simoniaques : il rapproche le don de l'Esprit qui est fait aux évêques de celui que reçoivent les apôtres au jour de la Pentecôte et de la descente du Saint-Esprit sur le Christ au Jourdain (3 et 4, éd. L. de Heinemann, *MGH Libelli de lite*, t. 1, 1891, p. 21-22; cf le chap. 15, p. 36-38, où l'auteur affirme que les apôtres étaient déjà ordonnés prêtres depuis le soir de Pâques). Même enseignement chez Geoffroy Babion (fin 11^e siècle; *Sermo* 52, parmi les œuvres de Hildebert du Mans, PL 171, 592-595); il voit dans les langues de feu de la Pentecôte, qui sont à la fois lumière, langue et flamme, le signe des effets de la grâce épiscopale : lumière pour l'esprit, parole convaincante, flamme du zèle. On lira aussi la belle prière de saint Fulbert de Chartres † 1028, publiée par Y. Delaporte, VS, t. 86, 1952, p. 467-476.

Au 12^e siècle, on trouve quelques notations dans les commentaires liturgiques : voir, par exemple, Yves de Chartres, *De ecclesiasticis sacramentis*, sermo 3 (signification des ornements pontificaux, PL 162, 519-527); Bruno de Segni, *Tractatus de Ecclesiae sacramentis* (signification des vêtements et de la consécration de l'évêque, PL 165, 1103-1110). De même, nombreuses indications chez les canonistes, qui, à l'inverse

de la plupart des théologiens de l'époque, voient presque tous dans l'épiscopat un ordre distinct du presbytérat (cf G. Franzen, *La tradition des canonistes du moyen âge*, dans *Études sur le sacrement de l'ordre*, p. 270-275); un texte attribué à S. Anicet par les pseudo-Décrétales et qui ordonne d'accomplir la consécration épiscopale le dimanche à la troisième heure (en souvenir de la Pentecôte) trouve place officielle dans les principales collections canoniques (Burchard de Worms, *Decretum* I, 15, PL 140, 553cd; Yves de Chartres, *Decretum* V, 69, et *Panormia* III, 12, PL 161, 349cd, 1132-1133; Gratien, *Decretum* I, 75, 1, PL 187, 345c). De même encore les commentateurs des épîtres pastorales rapprochent la grâce de la consécration épiscopale de celle que S. Paul, par l'imposition des mains, avait conférée à Timothée (cf J. Lécuyer, *Le sacrement de l'épiscopat*, dans *Divinitas*, t. 2, 1957, note 52).

Le traité de saint Bernard † 1153 *De moribus et officio episcoporum* appartient directement à notre sujet (PL 182, 809-834) : on remarquera surtout l'accent mis sur les dangers et les difficultés de la fonction épiscopale (1), sur la nécessité d'une grande vertu (2), spécialement de la chasteté, de la charité et de l'humilité (3-5). A ces indications, il faut ajouter beaucoup d'autres conseils disséminés dans les cinq livres *De la considération* (I, 4, PL 182, 732-733; III, 1 et 3, 757-760, 764-765; IV, 4, 778-782). Cf W. Pitsch, *Das Bischofsideal des hl. Bernhard von Clairvaux*, Bottrop, 1942; DS, t. 1, col. 1466. — Pierre de Blois † 1200 a écrit un *De institutione episcopi*, qui porte aussi le titre de *Canon episcopalis* : c'est une exhortation à pratiquer les vertus du bon Pasteur (PL 207, 1097-1112). En revanche, le traité *Quales sunt* (1005-1052), contre les mauvais évêques, est à restituer à Guillaume de Grandmont (cf N. Jung, art. *Pierre de Blois*, DTC, t. 12, 1935, col. 1888).

Enfin c'est au 12^e siècle que paraissent les premiers essais de théologie systématique sur l'épiscopat. Hugues de Saint-Victor (*De sacramentis* III, 12, PL 176, 428-430), Pierre Lombard (IV *Sent.* d. 24, q. 9, PL 192, 904-905), Étienne d'Autun (sous le nom d'Étienne de Baugé, *Tractatus de sacramento altaris* 9, PL 172, 1280-1281) refusent de voir dans l'épiscopat un ordre distinct du presbytérat et dans la consécration épiscopale un rite sacramentel.

Cependant le courant contraire existe. Citons, en particulier, Maître Simon et son groupe (*De sacramentis : De sacris ordinibus*, éd. H. Weisweiler, Louvain, 1937, p. 65-66), Guillaume d'Auxerre (*De officiis ecclesiasticis* dans *Vat. Ottobon.* Lat. ms 99, f. 149r; *Summa aurea*, I, IV, tr. 8, q. 1), Guillaume de Paris (*De sacramento ordinis* 13), etc. Cf É. Boularand, *La consécration épiscopale est-elle sacramentelle?*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. 54, 1953, p. 3-36; J. Lécuyer, *Le sacramento dans le mystère du Christ*, coll. Lex orandi 24, Paris, 1957, p. 392.

2^o Du 13^e au 15^e siècle. — 1) *Saint Thomas* † 1274. — Si nous ne pouvons nous arrêter à l'ensemble de la théologie thomiste concernant l'épiscopat (cf J. Lécuyer, *Les étapes de l'enseignement thomiste sur l'épiscopat*, dans *Revue thomiste*, t. 57, 1957, p. 29-52), résumons du moins un précieux opuscule de saint Thomas contre Guillaume de Saint-Amour, le *De perfectione vitae spiritualis* (*Opera omnia*, t. 15, Parme, 1864, p. 76-102), qui décrit l'épiscopat comme un état de perfection. Après avoir établi que la perfection chrétienne est fonction de la charité envers Dieu et envers le prochain, saint Thomas montre qu'ici-bas, à côté de la perfection commune requise de tous, il y a une perfection de conseil : pour ce qui est de la charité envers Dieu, cette perfection consiste essentiellement dans l'observation des conseils évangéliques de pauvreté, de

chasteté et d'obéissance et se trouve réalisée au sens propre dans l'état religieux (ch. 1-12). Pour ce qui est de la charité envers le prochain, il y a aussi une perfection qui est d'obligation commune : elle consiste à aimer le prochain comme soi-même. Mais il y a une perfection supérieure de conseil : aimer ses ennemis, se mettre à leur service, donner sa vie pour eux. Certains peuvent avoir cette perfection de la charité, sans pour autant être dans un état qui les y oblige; or, l'évêque est précisément dans un état stable qui l'oblige à la perfection de la charité envers le prochain; il entre dans cet état par sa consécration épiscopale, comme les religieux entrent dans l'état de perfection envers Dieu par leur profession (ch. 15-16). L'état épiscopal est même plus parfait que l'état religieux, car l'évêque doit non seulement être parfait, mais encore communiquer aux autres la perfection (ici saint Thomas dépend de la définition de l'épiscopat que donnait le pseudo-Denys : l'évêque est *perfectior*); de plus, même sans vœux de religion, il doit en fait en pratiquer les obligations, mettant ses biens au service des pauvres, vivant chaste, se faisant le serviteur de tous les serviteurs de Dieu (ce qui est bien plus que de s'obliger à obéir à un supérieur). On comprend dès lors que l'Église ait si souvent pris des religieux pour en faire des évêques, ce qui ne serait pas compréhensible si l'état épiscopal n'était pas, en soi, plus parfait que l'état religieux (ch. 17-18).

On ne saurait d'ailleurs étendre à tous les prêtres, même à ceux qui ont charge d'âmes, ce qui vient d'être dit : car s'il est vrai que ces derniers ont leur vie entière donnée au service des âmes, ce n'est pas un état auquel ils soient obligés définitivement par une consécration, l'ordination sacerdotale ne comportant pas par elle-même cette obligation (ch. 20 svv). — Ces enseignements sont résumés dans la *Somme théologique*, 2^a 2^{ae} q. 185; les commentateurs les exposent.

Sur une controverse récente touchant l'enseignement de saint Thomas, voir E. Masure, *La perfection exigée par le sacrifice de la Messe*, VS, t. 44, 1935, p. 113-124; *Lettre à un jeune vicaire sur le sacerdoce et l'Action catholique*, VS, t. 48, 1936, p. 238-267; *De l'éminente dignité du sacerdoce diocésain*, Paris, 1938; 2^e éd. modifiée, *Prêtres diocésains*, Lille, 1947. — Ch.-V. Héris, *Perfection épiscopale et perfection sacerdotale*, VSS, t. 45, p. 129-138. — J. de Guibert, *Vie sacerdotale, vie religieuse et perfection. Comment se pose la question?*, RAM, t. 16, 1935, p. 235-251, 381-397; *Séminaire ou Noviciat? Prêtre dans un diocèse ou dans un Ordre religieux?*, Paris, 1938. — J.-A. Robilliard, compte rendu de ces travaux dans *Bulletin thomiste*, t. 5, 1937-1939, p. 641-645. — Y.-M.-J. Congar, *Saint Thomas et les archidiacres*, dans *Revue thomiste*, t. 57, 1957, p. 657-671.

Au 13^e siècle il faut citer encore : le franciscain Guibert (ou Gilbert, ou Wibert) de Tournai † 1284, auteur du *De officio episcopi deque Ecclesiae caeremoniis*, édité à Cologne en 1571, plusieurs fois réédité, mais sans grande originalité (cf art. *Guibert de Tournai*, dans *Catholicisme*, t. 5, 1957, col. 367-368); les livres 2 et 3 du *Rationale divinarum officiorum* et le *Pontificalis ordinis liber* de Durand de Mende † 1296 (éd. M. Andrieu, *Le Pontifical romain au moyen âge*, t. 3 *Le Pontifical de Guillaume Durand*, coll. Studi e Testi 88, Cité du Vatican, 1940).

2) Au 15^e siècle, rappelons d'abord le discours de Jean Gerson † 1429 au concile de Reims en 1408 (éd. Ellies du Pin, t. 2, Anvers, 1708, col. 542-558); ensuite Denys le chartreux † 1471 qui, après avoir accompagné le cardinal Nicolas de Cuse dans sa visite apostolique, réunit ses remarques dans un *De vita*

et regimine praesulum (*Opera omnia*, t. 37, Tournai, 1909, p. 7-57); saint Laurent Justinien, patriarche de Venise, † 1456, qui écrit un *De institutione et regimine praelatorum*, où l'accent est mis surtout sur la piété personnelle de l'évêque (*Opera omnia*, diverses éd. de 1506 à 1751); saint Antonin, archevêque de Florence, † 1459, compose une *Summa* des devoirs épiscopaux (très nombreuses éditions à partir de 1477). Citons encore : Pierre Soybert ou Seibert † 1454, évêque de Saint-Papoul, dont le traité *De visitatione episcopali*, publié à Paris en 1508, est un remarquable traité de pastorale à l'usage des évêques; Dominique de Domènichi, évêque de Brescia, † 1478, qui a laissé un traité *De dignitate episcopali*, imprimé à Rome en 1757 (DS, t. 3, col. 1516); Troilo Malvezzi de Bologne, † 1496, qui traite en canoniste le même sujet dans son ouvrage *De episcopi dignitate*; Jean-François Pavini, de Padoue, canoniste lui aussi, a écrit, dans un esprit très pastoral, un *De visitatione episcopali* (Rome, 1475).

Ces préoccupations d'un renouveau pastoral ne feront que s'amplifier au cours du 16^e siècle : ce mouvement a été étudié par H. Jedin, *Das Bischofsideal der katholischen Reformation*, Breslau, 1942, dont l'ouvrage a été adapté en français par P. Broutin, *L'évêque dans la tradition pastorale du 16^e siècle*, Tournai-Bruxelles, 1953.

Quelques jalons suffiront : le cardinal Gaspard Contarini † 1542, outre son exemple pastoral, a laissé un *De officio episcopi* (composé en 1516, *Opera*, Paris, 1571, p. 399-431; cf H. Jedin, art. Contarini, DHGE, t. 13, 1955, col. 771-784); Pierre-François Zini, dans le *Boni pastoris exemplum* (Venise, 1578, et éd. P. et J. Ballerini, J. M. Giberti opera, Vérone, 1733, p. 253-296), fait revivre la sainteté de J. Matteo Giberti, évêque de Vérone, † 1543; Louis Beccadelli † 1572 raconte plusieurs vies d'évêques exemplaires : P. Bembo, R. Pole, G. Contarini (cf L. Jadin, art. Beccadelli, DHGE, t. 7, 1934, col. 346-349); le jésuite Claude le Jay † 1552 écrit un *Speculum praesulis* (éd. J. Gretser, Ingolstadt, 1615); Jean Quintin † 1561, professeur de droit à Paris, compose de même un *Speculum sacerdotii*, Paris, 1559; l'archevêque d'Utrecht, Frédéric Schenk de Pontenborch † 1580, un *Enchiridion veri praesulis sive de officio episcopali* (Anvers, 1552); Marc-Antoine Colonna Marsigli, archevêque de Salerne, 1589, une *Institutio* sur les visites épiscopales; Félix Ninguarda, évêque de Côme, † 1595, un *Manuale visitatorum*, Rome, 1589; Gabriel Paleotti, archevêque de Bologne, † 1597, plusieurs ouvrages sur l'administration épiscopale. Enfin, citons encore le *De officiis et moribus episcoporum* (Lisbonne, 1565) de Louis de Grenade † 1588, et surtout le *Stimulus pastorum* (Rome, 1564) de Barthélemy des Martyrs, archevêque de Braga, † 1590, ouvrage classique de l'idéal de l'évêque, que publiera saint Charles Borromée (résumé dans P. Broutin, *L'évêque...*, p. 85-88; *La réforme pastorale en France au 17^e siècle*, t. 2, Paris-Tournai, 1956, p. 315-330). Voir Tarcisio de Azcona, *El tipo ideal de obispo en la Iglesia española antes de la rebelión luterana*, dans *Hispania sacra*, t. 11, 1958, p. 21-64.

3^e Le concile de Trente. — Préparé par de telles études, le concile de Trente, où Barthélemy des Martyrs aura un très grand rôle à jouer, se préoccupera beaucoup de la situation des évêques et de l'état épiscopal; c'est par eux qu'il faut commencer la réforme : « L'intégrité des chefs est le salut des subordonnés » (session 6, *De reformatione*, ch. 1, éd. Mansi, t. 33, col. 44b). Un grand nombre des dispositions prises par le concile intéressent il est vrai l'action pastorale, plus que la spiritualité épiscopale proprement dite; ces dispositions ont été souvent étudiées et commentées par les historiens du concile; on s'arrêtera de préférence sur les éléments qui visent plus immédiatement une spiritualité à l'usage des évêques.

Tout de suite soulignons que la consécration épiscopale tient très peu de place dans ce tableau : le concile, au milieu des opinions opposées des théologiens sur le caractère sacramentel de l'épiscopat, n'a rien voulu définir. C'est essentiellement une spiritualité pastorale qui sera présentée, ou même plus exactement une spiritualité du devoir d'état de l'évêque, pensée en fonction des rapports entre l'évêque et son troupeau. L'idéal de l'évêque sera donc, avant tout autre, celui du bon Pasteur, dont la parabole est constamment rappelée (spécialement session 6, ch. 1, Mansi, t. 33, col. 44; sess. 23, ch. 1, col. 140-142). Dès lors, puisque le troupeau à lui confié n'est pas l'Église universelle, mais un diocèse, l'évêque devra prendre au sérieux le devoir de la résidence, si souvent négligé; présent dans son diocèse, il devra aussi le visiter régulièrement (session 23, ch. 1; sess. 24, ch. 3, col. 158-159). Avec ses ouailles, il se conduira en père, plein de bonté, de patience, même avec les pécheurs, « car les témoignages d'affection font souvent plus d'effet pour leur correction que la rigueur, l'exhortation plus que la menace, et la charité plus que la force ». Cependant, s'il est nécessaire, il saura punir. « Il est, en effet, du devoir d'un pasteur, vigilant et charitable tout ensemble, d'employer, pour guérir les maladies de ses brebis, tout d'abord les remèdes plus doux, puis, si la grandeur du mal l'exige, d'en arriver aux remèdes plus forts et plus violents, et enfin, si ceux-ci ne servent de rien, il devra séparer les coupables des autres, pour empêcher au moins que ceux-ci ne soient contaminés » (session 13, ch. 1, col. 86bc). Pour assurer, autant que cela est possible humainement, la réalisation de ce programme, les sessions 24-27 donneront des règles précises pour le choix des candidats à l'épiscopat : leur vie personnelle doit être à la hauteur de leur dignité, et leur sainteté de vie une prédication et un exemple (session 25, ch. 1, col. 181-182).

4^e Du concile de Trente à nos jours. — L'énergique coup de barre donné par le concile de Trente aura ses répercussions dans la chrétienté : au 17^e siècle en particulier, sans parler de l'exemple que donneront tant d'évêques de premier rang et pour nous limiter aux seuls écrits publiés, paraîtront de nombreux traités de grande importance sur la fonction de l'évêque, sur sa place dans l'Église et sur ses obligations.

A l'origine de cette production littéraire, la grande figure de saint Charles Borromée † 1584 occupe une place de choix; ses instructions, ses lettres, ses sermons ont été l'une des sources les plus exploitées par tous les auteurs de ce temps. En particulier, les *Acta Ecclesiae Mediolanensis*, publiés dès 1582 et fréquemment réimprimés, seront le document essentiel où viendront s'inspirer les pasteurs désireux de réforme authentique.

A signaler aussi un réveil de l'intérêt pour les études liturgiques, réveil déjà commencé au 16^e siècle, comme l'atteste en particulier la grande collection de Melchior Hittorp † 1584; on relèvera, notamment, l'étude du chanoine polonais Stanislas Sokolowski † 1593, *De consecratione episcopi*, publiée dans ses *Orationes ecclesiasticae* (Cologne, 1582, p. 225-367; Rome, 1602) : les rites de la consécration épiscopale y sont expliqués en fonction d'une spiritualité épiscopale (parfois avec une certaine fantaisie cependant; cf P. Broutin, *L'évêque dans la tradition...*, p. 108-117). Le 17^e siècle verra un renouveau d'intérêt pour les liturgies anciennes, soit grecques et orientales (É. Goar, L. Allatius, Renaudot, etc), soit latines (H. Ménard, J. Mabillon, J. Morin, etc).

Il n'est pas possible de citer l'ensemble de la production littéraire. Du moins, pour ce qui concerne la France, on pourra se reporter au remarquable livre de P. Broutin, *La réforme pastorale en France au 17^e siècle*, 2 vol., Paris-Tournai, 1956. On ne peut cependant passer sous silence un grand ouvrage qui, avec celui de Barthélemy des Martyrs, demeure l'un des manuels les plus parfaits de la spiritualité épiscopale, l'*Episcopalis sollicitudinis enchiridion*, Paris, 1668, de Louis Abelly † 1691, l'un des premiers collaborateurs de M. Vincent (résumé dans P. Broutin, t. 2, p. 331-345). De saint Vincent lui-même, † 1660, il faut retenir surtout sa correspondance avec les évêques, spécialement ses lettres à Alain de Solminihac † 1654 et à Nicolas Pavillon † 1677 (*ibidem*, p. 478-493). Cependant, l'ouvrage qui aura la plus grande répercussion sera sans doute celui de J.-J. Olier † 1657 : *Projet de l'établissement d'un séminaire dans un diocèse* (éd. Irénée Noye, dans *La tradition sacerdotale*, Le Puy, 1959, p. 213-232); dans ces très belles pages, c'est toute une théologie de l'évêque, père, chef et roi, qui se trouve esquissée.

Ces richesses de la spiritualité épiscopale du 17^e siècle, homologuées dans la tradition pastorale, constituent le trésor où les évêques des siècles suivants puiseront leur foi et leur piété.

Après la Révolution, on ne peut s'attendre à voir fleurir une abondante littérature de spiritualité épiscopale. Le 19^e siècle se passe en « restaurations » : diocèses, paroisses, séminaires, écoles. Si les écrits sur la perfection épiscopale sont peu nombreux, les évêques vivent de l'acquis du passé, notamment de l'*Episcopalis sollicitudinis enchiridion* d'Abelly. A y regarder de près, l'action pastorale des grands évêques du siècle (J. Borderies † 1832, A.-R. Devie † 1852 [cf DS, t. 3, col. 651-653], Th. Gousset † 1866, F. Dupanloup † 1878 [cf DS, t. 3, col. 1821-1825], en France; Cl.-A. Droste zu Vischering † 1845 et W.-E. Ketteler † 1877, en Allemagne; H.-E. Manning † 1892, en Angleterre; S. Riario Sforza † 1877, en Italie; V. Dechamps † 1883 [cf DS, t. 3, col. 54-57], en Belgique; I. Bourget † 1885, au Canada; G. Mermillod † 1892 en Suisse) est imprégnée de vues spirituelles très marquées. Au-dessus de tous, il convient de réserver une place éminente au cardinal Pie † 1880.

Il est l'évêque par excellence et, comme tel, se forge sa spiritualité. Il en a donné l'expression en mainte occasion, surtout dans les allocutions qu'il a prononcées aux anniversaires de sa consécration. Il prend ordinairement dans le Pontifical les dimensions de ses grâces et de ses devoirs, dont il souligne souvent la connexion.

Sa piété est d'autant plus persuasive qu'elle correspond à une constante fidélité de parole et d'action. Dans ses lignes essentielles, il assume l'enseignement des docteurs de l'Église. « L'évêque, dit-il après saint Ambroise, est l'hierarque suprême; le propre époux de chaque église particulière... Il est aussi le sacrificateur dans toute la plénitude du mot et de la chose, c'est le pontife, c'est le grand prêtre, le *summus sacerdos*, celui qui porte en lui la fécondité et la puissance de transmission; d'où découle dans les autres la vertu sacerdotale » (textes cités dans P. Broutin, *Pastorale épiscopale au XIX^e siècle*, RAM, t. 35, 1959, p. 60-77).

Il faudrait aussi mentionner les témoignages collectifs des conciles provinciaux du milieu du siècle. Il y a dans leurs textes un renouveau et une vitalité spirituelle de grande importance (vg le ch. 13 du 3^e concile de Reims, 1857, *De cognitione, dilectione et imitatione Domini Nostri*, dans *Acta et decreta sacrorum conciliorum recentiorum*, coll. Lacensis, t. 4, Fribourg-en-Brigau,

1873, col. 236-238). Sous la plume de Ph. Gerbet † 1864, vicaire général d'Amiens, de P.-L. Parisis † 1866, évêque d'Arras, de Th. Gousset, archevêque de Reims, de L.-É. Pie, évêque de Poitiers, reparaissent alors les thèmes traditionnels de la dignité et de l'autorité des évêques, de leurs droits et de leurs devoirs comme de leurs vertus. On y fait appel à l'autorité du concile de Trente et à celle des conciles provinciaux de la fin du 16^e siècle, pour montrer la continuité de la tradition. Dans les conciles du 19^e siècle, il y a une somme de réflexions qu'on ne peut négliger dans une histoire de la spiritualité de l'épiscopat et qui ne sont pas sans intérêt pour le développement qu'elle prend au 20^e siècle comme aussi pour le développement de la pensée théologique et de la vie chrétienne en général (vg réforme liturgique, dévotion dogmatique au Sacré-Cœur et au Cœur immaculé de Marie, etc).

Bien qu'il n'ait pas été possible de consulter tous les ouvrages suivants, il a paru utile de les mentionner.

Au 17^e siècle : A. Valier † 1606, *Episcopus, seu de optima episcopi forma*, Milan, 1575; Vérone, 1586; J.-B. Segni † 1610, *De optimo episcopo*, Bologne, 1601; Th. Zerola † 1603, *Praxis episcopalis*, Venise, 1599-1602; J.-B. Filesac † 1638, *De sacra episcoporum auctoritate*, Paris, 1606; B. Hugolin † 1610, *De officio et potestate episcopi*, Rome, 1617; S. Robert Bellarmine, *Admonitio... quae necessaria sint episcopo*, Paris, 1618 (éd. X.-M. le Bachelet, *Auctarium Bellarminum*, Paris, 1913, p. 639-655); J. Marchant † 1648, *Hortus pastorum*, Mons, 1626-1627, et nombreuses éditions; M. Pstrokonskin † 1609, *De recte gerendo episcopatu*, Poznan, 1629; P. Squillante, *De obligationibus et privilegiis episcoporum*, Naples, 1629; M. de Alzedo, *De excellentia episcopalis dignitatis*, Lyon, 1630; J.-B. de Luca † 1683, *Il vescovo pratico*, Rome, 1676; J.-M. Maraviglia † 1684, *Leges prudentiae episcopalis*, Turin, 1678; N. Alexandre † 1724, *Dissertationum ecclesiasticarum trias*, Paris, 1678; F. Privitera † 1702, *Manuale antistitum*, Catane, 1683.

Au 18^e siècle : M.-A. Zerbi, *Gemma episcopalis*, Rome, 1706; Jean Fontana † 1716, *Tirocinium episcoporum*, Venise, 1717; Th.-M. Alfani † 1742, *Vita ed uffizi del vescovo*, Naples, 1728; J.-M. Caraffa † 1786, *De re domestica episcoporum*, Rome, 1747; H. Scholliner † 1795, *Episcoporum supra presbyteros eminentia*, Ratisbonne, 1758; P. Chiniac de la Bastide, † vers 1804, *Dissertation sur la prééminence de l'épiscopat sur la prêtrise*, Paris, 1766; Joseph Fontana, *Difesa dell'episcopato*, Venise, 1789; J.-V. Bolgeni † 1811, *L'episcopato*, Rome, 1789; *Analisi e difesa...*, Rome, 1791 (défense de l'ouvrage précédent).

Au 19^e siècle : P.-M. Carletti † 1827, *De episcoporum institutione*, Bologne, 1815; I. Stahl † 1902, *Die Heilige Weihe des Bischofs*, Wurtzbourg, 1879; A. Kurz † 1900, *Der Episcopat*, Vienne, 1877; etc.

4. CONCLUSION : SPIRITUALITÉ ÉPISCOPALE

On a pu se rendre compte de la complexité des problèmes théologiques qui entrent en cause, si l'on veut préciser les données essentielles d'une spiritualité de l'épiscopat. Les remarques qui suivent voudraient aider à clarifier le sujet, sans prétendre envisager toute la question.

1^o L'évêque comme **pasteur propre** d'un diocèse. — Cet aspect a été souvent considéré. Il tendait à absorber tous les autres, dans la mesure même où s'affaiblissait le sens de la consécration épiscopale comme rite sacramentel. Il ne s'agit aucunement de minimiser son importance; il comporte une spiritualité d'une richesse incomparable : les sources bibliques seront surtout, dans l'ancien Testament, tous les textes des prophètes sur les « pasteurs d'Israël », dans le nouveau Testament, la parabole du bon Pasteur, les monitions de Jésus à ses apôtres au cours de la dernière

cène (Luc 22, 24-30; Jean 13, 12-16) et un grand nombre des conseils donnés à Timothée et à Tite. C'est à cet aspect que l'on rattachera, entre autres, la majeure partie des enseignements du concile de Trente et des écrits inspirés par lui. Chez les auteurs spirituels, les canonistes (cf can. 329), les théologiens, les liturgistes, aucune formule ne revient plus souvent que le texte de saint Cyprien : « Tu dois savoir que l'Église est dans l'évêque et l'évêque dans l'Église » (Ep. 66, trad. Bayard, t. 2, coll. Budé, Paris, 1925, p. 226). Cette insertion vitale est caractéristique de l'ordre épiscopal, de son degré hiérarchique et de son action pastorale. La grâce sacramentelle de l'évêque est génératrice d'Église. C'est ce qui le distingue de l'ordre presbytéral; c'est une fécondité de source. Les pasteurs non-évêques participent à sa responsabilité sans la posséder au même degré. Il y a dans ce mystère d'ordination sacramentelle une richesse et pour ceux qui détiennent la plénitude du sacerdoce et pour ceux qui, en une église particulière, y participent solidairement. Historiquement, tous les mouvements de vie commune partent de là.

2° **L'évêque successeur des apôtres.** — Ce premier aspect de la spiritualité épiscopale, si important soit-il pour fixer le devoir d'état de l'évêque diocésain, n'exclut nullement un autre aspect de plus large envergure. Le collège épiscopal fait suite au collège apostolique. En continuité avec les encycliques *Satis cognitum* (Léon XIII) et *Mystici corporis* (Pie XII), l'encyclique *Fidei donum* du 21 avril 1957 apporte une importante précision : « Si chaque évêque n'est pasteur propre que de la portion du troupeau confiée à ses soins, sa qualité de légitime successeur des apôtres par institution divine le rend solidairement responsable de la mission apostolique de l'Église, selon la parole du Christ à ses apôtres : Sicut misit me Pater, et ego mitto vos (Jean 20, 21). Cette mission qui doit embrasser toutes les nations et tous les temps n'a pas cessé à la mort des apôtres; elle dure en la personne de tous les évêques en communion avec le Vicaire de Jésus-Christ ». Ainsi, à côté de la responsabilité de l'évêque diocésain vis-à-vis du troupeau qui lui est confié, tout évêque, en tant que légitime successeur des apôtres « ex Dei institutione et praecepto », devient responsable de la mission apostolique universelle de l'Église; il faut préciser qu'il s'agit ici de l'épiscopat considéré comme un *collège*, de chaque évêque « en communion avec le Vicaire de Jésus-Christ », mais « una cum ceteris episcopis », *solidairement* responsable (AAS, t. 39, 1957, p. 237; trad. *Documentation catholique*, t. 54, 1957, col. 588).

Nous nous trouvons ici devant un aspect très important, directement catholique, de la spiritualité épiscopale : le Christ a institué un « collège apostolique » dont Pierre est la tête, et c'est par agrégation à ce corps apostolique (cf le récit de l'élection de Mathias, Actes 1, 15-26) qu'on devient évêque; ce collège apostolique, présidé par le pape, a la responsabilité de toute la mission de salut de l'Église. On a signalé plus haut comment cette conscience du caractère catholique, universel, de la mission des évêques a été vécue et enseignée par de nombreux évêques des premiers siècles; B. Botte a montré récemment combien cet aspect apparaît clairement dans les textes liturgiques (*L'ordre d'après les prières d'ordination, loco cit.*, p. 31-32; *Caractère collégial du presbytérat et de l'épiscopat, ibidem*, p. 110-112). La théologie du magistère ordinaire et extraordinaire ne peut se comprendre que

dans cette perspective collégiale (il faudrait rappeler toute l'histoire des conciles). Récemment encore l'encyclique *Munificentissimus Deus* (1^{er} novembre 1950) affirmait que c'est le consentement moralement unanime du magistère ordinaire universel (c'est-à-dire des évêques) qui est « un argument certain et sûr pour affirmer que l'assomption corporelle de la Vierge au ciel est une vérité révélée » (AAS, t. 32, 1950, p. 756-757).

A cet aspect de la spiritualité de l'épiscopat il faudrait rattacher tout ce qui, dans le nouveau Testament, concerne la mission des apôtres, continuateurs de la mission du Verbe incarné, et aussi, croyons-nous, les considérations sur l'évêque *époux* de l'Église.

3° **L'évêque grand prêtre**, et la consécration épiscopale. — Une spiritualité épiscopale qui se limiterait aux aspects juridiques de la mission apostolique serait bien insuffisante. La mission du Christ n'est pas un envoi purement juridique, une investiture purement extérieure; elle est, pour prendre les expressions bibliques, une *onction* de la sainte Humanité par l'Esprit de Dieu. De même, en affirmant à ses apôtres qu'il les envoyait comme le Père l'avait envoyé, le Christ leur insufflait l'Esprit Saint. La consécration épiscopale prolonge dans le corps des évêques cette insufflation, par un rite sacramentel qui les rend participants, à un titre tout spécial, dans le corps sacerdotal de l'Église, du sacerdoce suprême de Jésus. Sacrements du Christ souverain Prêtre, chefs de tout l'ordre sacerdotal et de la vie liturgique de l'Église, les évêques ne sont pas de simples administrateurs pourvus des grâces d'état nécessaires à cet emploi; en eux et par eux, le sacerdoce suprême du Christ continue à opérer visiblement par ces gestes humains que sont les sacrements. Il semble bien que ce soit là la source la plus profonde où l'épiscopat doit puiser sa spiritualité. Ici, ce sont surtout les textes liturgiques qui seront à considérer, et ceux-ci conduiront à méditer, après le sacerdoce de Moïse et d'Aaron, celui du Christ lui-même, puis celui des apôtres, avec, en particulier, le don de l'Esprit de la Pentecôte, si souvent mis en relation avec la consécration épiscopale. Il faudra aussi méditer le sens de la messe comme sacrifice de la nouvelle alliance, c'est-à-dire comme rite scellant l'alliance que Dieu établit avec son peuple en lui donnant la loi nouvelle : de cette loi nouvelle les apôtres et, après eux, les évêques sont devenus les transmetteurs en ce jour de la Pentecôte, qui correspond dans la vie de l'Église à la théophanie du Sinaï. C'est surtout dans ce sens, semble-t-il, qu'une spiritualité épiscopale serait, de nos jours, susceptible d'un approfondissement et d'un enrichissement considérables, en permettant à l'évêque, selon l'invitation de Paul à Timothée, de constamment « raviver le don spirituel que Dieu a déposé en lui par l'imposition des mains » (2 Tim. 1, 6). Cf J. Lécuyer, *Pentecôte et épiscopat*, VS, t. 86, 1952, p. 451-465; *La grâce de la consécration épiscopale*, dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t. 36, 1952, p. 389-417.

On ne trouvera ici que des études récentes qui n'ont pas été citées dans le corps de l'article. — A.-G. Martimort, *De l'évêque*, coll. La Clarté-Dieu 19, Paris, 1946. — *Episcopus. Studien über das Bischofsamt*, = Mélanges cardinal Faulhaber, Ratisbonne, 1949. — P. Broutin, *Florilège épiscopal*, RAM, t. 27, 1951, p. 268-272. — M^{sr} P. Théas, *L'évêque dans l'Église*, Toulouse, 1953. — M^{sr} É. Guerry, *L'évêque*, Paris, 1954. — P.-A. Liégé, art. *Evêque*, dans *Catholicisme*, t. 4, 1954, col. 794-804. — *L'évêque et son Église*, dans *Cahiers de La Pierre-qui-vire*, Paris, 1955. — M^{sr} A.-M. Charue, *L'évêque dans l'Église*, dans *Docu-*

mentation catholique, t. 54, 1957, col. 630-636. — *Was ist ein Bischof?*, dans *Herder-Korrespondenz*, t. 12, 1958, p. 188-194. — K. Rahner, *Primat und Episkopat. Einige Ueberlegungen über Verfassungsprinzipien der Kirche*, dans *Stimmen der Zeit*, t. 161, 1958, p. 321-336. — M^{re} A.-M. Charue, *Le Clergé diocésain*, Tournai-Paris, 1960.

Pie XII, Discours aux évêques, 31 mai et 2 novembre 1954 (AAS, t. 36, 1954, p. 313-317, 666-667); Allocution à l'occasion des sacres de M^{re} Montini et de M^{re} Fontenelle, 12 décembre 1954 et 6 juin 1955 (t. 36, 1954, p. 723; *Documentation catholique*, t. 52, 1955, col. 773-774).

Joseph LÉCUYER.

ÉPITHALAME. — L'épithalame, ce chant des noces, poème en l'honneur de l'époux et de l'épouse, semble bien avoir fait son entrée dans la littérature spirituelle avec le Cantique des cantiques. A celui-ci on reconnaît des antécédents égyptiens (Bible de Jérusalem, *Le Cantique des cantiques*, trad. et introd. A. Robert, Paris, 1951, p. 11); ce genre de poème, ordinairement lyrique, quelquefois aussi dramatique et souvent dialogué, continua d'être en usage chez les anciens, grecs et latins, même à une époque tardive, comme l'atteste saint Augustin (*Enarratio in ps. 44, 3*, PL 36, 494-495), pour se transmettre aux modernes qui, à l'époque de la Renaissance, le cultivèrent de nouveau. Il connut une véritable mode au 17^e siècle, particulièrement en Italie, dans la littérature profane, et même dans la littérature sacrée; on peut citer en exemple un *Sacro epitalamio per lo verginal sponzalizio di S. Rosalia con l'amor divino*, de Michel del Giudice (1699), composé à l'occasion de fêtes célébrées à Palerme en l'honneur de la sainte.

Dans la littérature religieuse, il faut prendre garde de ne pas confondre l'ensemble de la littérature nuptiale avec le genre proprement épithalamique, beaucoup plus étroit. On s'abstiendra d'y ranger tous les textes où il est question de noces, d'époux, d'épouse, de lit, etc.; et l'on réservera la dénomination d'épithalame seulement à ceux qui chantent directement la gloire de l'Époux et de l'épouse. Le plus célèbre des textes spirituels qui répondent à cette exigence est, on le sait, le Cantique des cantiques.

Il faut ici préciser de quels époux et de quelles noces nous entendons parler. Suivant les diverses interprétations données au Cantique des cantiques et suivant les sens attachés par leurs auteurs aux divers épithalames, on peut formuler trois points de vue : 1) Dieu et son peuple; 2) Jésus-Christ et l'Église; Jésus-Christ et la nature humaine; Jésus-Christ et chaque âme; 3) Dieu et Marie. C'est le second point de vue qui nous retiendra.

Nous ferons un groupe à part des « épithalames évangéliques », ainsi dénommés par un franciscain italien, Ange Celestino, dans son ouvrage : *Epitalami vangelici del Verbo incarnato sposo della Chiesa, con spiritu profetico composti e cantati...* (Venise, 1620). Les trois cantiques du nouveau Testament : *Magnificat*, *Benedictus*, *Nunc dimittis*, y sont envisagés comme des épithalames pour les noces de Jésus-Christ avec l'Église, avec la nature humaine et avec l'âme fidèle; l'auteur insiste sur le caractère « nuptial » de ces vers qui sont chantés en l'honneur de l'Époux et ne parlent que de lui ou de choses lui appartenant (p. 224). Il considère même le Cantique de Salomon comme une figure du *Magnificat*. Salomon chante le futur mystère de l'incarnation, Marie remercie de l'accomplissement en elle de ce mystère (p. 46).

Revenons au Cantique des cantiques et à la littérature spirituelle qui en est issue. Nous ferons état, pour les écarter, des applications du Cantique faites par la liturgie dans les offices de la sainte Vierge ou des vierges. D'ailleurs, il faut en dire autant des autres textes de l'ancien et du nouveau Testament, Psaumes, Sagesse, épîtres de saint Paul, etc. Nous ne considérerons pas non plus comme des épithalames la plupart des commentaires spirituels du Cantique (cf DS, t. 2, col. 93-109). Nous retiendrons seulement la littérature nuptiale qui procède du Cantique, lorsqu'elle envisage les noces de Jésus-Christ avec la nature humaine ou avec chaque âme, ces deux aspects étant quelquefois confondus, et lorsqu'elle répond par sa forme à la définition de l'épithalame. Certes, il est des commentaires spirituels du Cantique, comme ceux d'Origène et de Grégoire de Nysse, qui ont une influence certaine sur la littérature épithalamique. Peut-être certains textes de saint Jean Chrysostome, qui compare le baptême à un mariage spirituel (première catéchèse, dans *Huit catéchèses baptismales*, éd. et trad. de A. Wenger, coll. Sources chrétiennes, Paris, 1957), de Grégoire le Grand, pourraient-ils aussi être invoqués parmi les sources. Si l'on s'en tient à une définition étroite du genre, on rejettera même les *Sermons* de saint Bernard et les *Pensées sur l'amour de Dieu* de sainte Thérèse sur le *Cantique des cantiques*. Le nombre des textes que nous retiendrions, sans vouloir évidemment être exhaustif, ne saurait donc être considérable.

Jacopone de Todi † 1306 décrit dans un poème plein de fraîcheur les noces de la nature humaine « devenue pareille à du foin sec » avec le Christ qui lui « a rendu la verdure », lui qui est « fleur de pureté ».

Nicolas de Cuse † 1464, dans un sermon sur le texte : « Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum » (extraits publiés par J. Lefèvre d'Étaples, Paris, 1514), compose un dialogue entre un homme pieux « Devotus » et Maria. Maria expose les degrés de son ascension mystique et détaille ses richesses; elle use d'expressions bibliques habilement agencées : *Habui vestem nuptialem... Subarravit me Dominus...*, et décrit son union avec le Christ en des métaphores hardies : *Copulabam me illi et stringebat me ei arctissime funis amoris... Et dum osculabatur me osculo oris sui, mel et lac sub lingua ejus et fatus distillans labiorum ejus provocaverunt internum desiderium crebrius et profundius osculandi eum* (f. 35).

Saint *Jean de la Croix* † 1591 a donné dans son *Cantique spirituel* le plus beau poème épithalamique que l'on puisse rapprocher du Cantique des cantiques, puisque la forme même se tient à la hauteur de l'inspiration. Le drame a les mêmes acteurs, l'Époux, l'épouse, les créatures; on trouve le même souffle de passion et de tendresse, on y chante la beauté des deux amants, leurs fiançailles, la splendeur du lit nuptial, le divin mariage et la jouissance réciproque des époux. De saint Jean de la Croix, on retiendra encore au moins deux poésies qui célèbrent les noces du Fils de Dieu et de la nature humaine : « O mon fils, je voudrais te donner une épouse qui t'aime... »; et « Qu'il en soit ainsi, dit le Père... » (13 et 14, *Œuvres*, trad. Grégoire de Saint-Joseph, Paris, 1947).

Claude *Hopit*, parisien, a composé deux poèmes intitulés *Épithalame*, l'un qui est le premier d'une série de cantiques épithalamiques faisant suite à une exposition en prose du Cantique des cantiques, qui porte le titre : *Les douces extases de l'âme spirituelle* (Paris, 1627);